

---

# **QUATRIÈME PARTIE**

## **Organismes internationaux**

# 17. Les statistiques de la dette extérieure établies par les organismes internationaux

## Introduction

**17.1** Les statistiques de la dette extérieure et les données connexes sont diffusées par quatre organismes internationaux :

- La BRI, qui publie dans son rapport trimestriel des statistiques bancaires internationales (établies à partir des données communiquées par les créanciers) sur les bases territoriale et consolidée et des données sur les titres internationaux (établies à partir des informations du marché).
- Le FMI, qui publie dans *International Financial Statistics* et *Balance of Payments Statistics Yearbook* (annuaire des statistiques de la balance des paiements), des statistiques conformes au cadre de la balance des paiements et de la position extérieure globale (*MBP5*).
- L'OCDE, qui publie les statistiques de la dette extérieure, contenant les statistiques de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition établies grâce à son système de déclaration des pays créanciers.
- La Banque mondiale, qui publie *Global Development Finance*, contenant des statistiques de la dette extérieure des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire établies grâce à son système de déclaration des pays débiteurs.

**17.2** Ces ensembles de statistiques se sont mis en place pour différentes raisons et dans divers buts. Ce chapitre présente les systèmes de déclaration de la Banque mondiale, de la BRI, du FMI et de l'OCDE à la fin de l'an 2000, et il compare les données publiées par la Banque mondiale, la BRI et l'OCDE avec celles de la PEG, qui sont établies par le FMI. Ce chapitre apporte par ailleurs des éléments d'explication aux différences entre les données de l'OCDE et celles de la Banque mondiale, et il décrit la publication trimestrielle conjointe de la Banque mondiale, de la BRI, du FMI et de l'OCDE sur les statistiques de la dette extérieure (*Joint BIS-IMF-OECD-World Bank Statistics on External Debt*).

## Banque des règlements internationaux

**17.3** La BRI produit deux ensembles principaux de statistiques internationales : les statistiques bancaires internationales et les statistiques sur les titres internationaux. Ces données sont disponibles sur le site <http://www.bis.org/statistics/index.htm>, et publiées dans le rapport trimestriel de la BRI et dans les statistiques conjointes Banque mondiale-BRI-FMI-OCDE de la dette extérieure (voir ci-après).

## Statistiques bancaires internationales

**17.4** Le tableau 17.1 démontre la couverture statistique des données bancaires internationales de la BRI. Elles comportent deux ensembles principaux de données<sup>1</sup>. Le premier, mis au point à la fin des années 70, lorsqu'il fallait surveiller l'évolution générale des marchés, repose sur le critère de la localisation territoriale ou de la résidence des banques créancières (ce sont les statistiques dites «territoriales»). Le second, mis en place après la crise de la dette en Amérique latine du début des années 80 et donc explicitement conçu pour l'évaluation du risque de crédit, repose sur le critère du pays d'origine, ou de la nationalité, des banques créancières. Son principe fondamental est la consolidation mondiale des engagements des institutions bancaires déclarantes. Les statistiques territoriales sont établies tous les trimestres depuis la mise en place du système, et les données consolidées, qui étaient auparavant semestrielles, sont trimestrielles depuis l'an 2000.

<sup>1</sup>Voir BRI (2000a). Les données ne peuvent pas être utilisées pour mesurer la dette extérieure. Premièrement, ces facilités peuvent servir de garantie pour d'autres types de financement et donc ne pas être utilisées ou seulement en partie. Deuxièmement, dans certains cas, ces ressources servent à remplacer des dettes bancaires déjà contractées et elles n'alourdissent donc pas la dette des emprunteurs. Troisièmement, les prêts consortiaux ne sont qu'une des diverses formes du crédit bancaire international. Par conséquent, si les données relatives aux prêts consortiaux peuvent aider à apprécier les conditions actuelles du marché, elles ne peuvent pas servir à évaluer la dette extérieure.

**Tableau 17.1. Couverture statistique des données bancaires internationales de la BRI**

Critère de définition du créancier	Critère de définition du débiteur	Ventilation
Résidence/localisation	Résidence	Par secteur, monnaie et instrument
Nationalité/données consolidées	Résidence	Par secteur et échéance
Nationalité/données consolidées	Nationalité	Aucune

**17.5** Bien que dans les deux ensembles de statistiques, les contreparties débitrices soient identifiées en fonction de leur pays de résidence, indépendamment de la localisation du garant final des fonds empruntés, seules les statistiques bancaires territoriales sont compatibles avec le cadre de la PEG. Premièrement, les créanciers sont eux aussi identifiés selon leur pays de résidence et, par conséquent, déclarés par le pays prêteur hôte (par opposition au pays du siège du créancier, considéré dans le cas des statistiques nationales ou consolidées). Cette approche permet le rapprochement statistique des données des pays sur une base bilatérale. Deuxièmement, la ventilation par instrument, c'est-à-dire entre les titres de créance et les prêts, se rapproche de la distinction effectuée dans la PEG entre les investissements de portefeuille et les autres investissements. Troisièmement, la ventilation par monnaie permet de calculer les flux à partir des données de stocks, qui peuvent être utilisées pour évaluer indirectement les transactions de la balance des paiements<sup>2</sup>. Il existe par ailleurs une ventilation sectorielle entre les banques et les établissements non bancaires. Compte tenu des difficultés que rencontrent les statisticiens de la dette intérieure lorsqu'ils cherchent à effectuer un recensement exhaustif des transactions financières des établissements non bancaires résidents, cette ventilation est particulièrement utile aux statisticiens de la dette nationale à des fins de comparaison ou d'estimation<sup>3</sup>.

**17.6** En revanche, les statistiques nationales/consolidées ne sont pas compatibles avec le cadre de la PEG. Leur principal objectif est l'évaluation du risque de crédit des institutions déclarantes et leur principe fondamental est la communication des don-

nées sur une base mondiale et consolidée. La consolidation signifie que l'engagement par pays d'une institution déclarante comprend aussi celui de toutes les institutions qui lui sont apparentées, quel que soit leur pays de résidence, y compris le pays débiteur. Par ailleurs, dans le cadre du processus de consolidation, les positions entre les agences apparentées d'un même groupe bancaire (positions intrabancaires) sont exprimées en chiffres nets, ce qui élimine un certain nombre de positions extérieures. Enfin, dans ce système de déclaration, l'engagement par pays inclut les créances locales libellées en devises, ce qui sort manifestement du cadre des statistiques de la balance des paiements.

**17.7** En outre, les statistiques nationales/consolidées de la BRI donnent des indications qui ne sont pas disponibles ailleurs à propos de catégories importantes de la dette extérieure. Elles comprennent en particulier des données relatives à la dette à court terme (dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à un an), qui n'étaient pas prises en compte initialement par les systèmes de déclaration des pays débiteurs. La ventilation sectorielle (banques, secteur public et institutions privées non bancaires) est un autre élément d'information important. De surcroît, depuis la fin de juin 1999, le système de déclaration comporte une réaffectation des créances en fonction du pays de résidence du garant, c'est-à-dire soit le pays dans lequel se trouve le siège de l'entité emprunteuse (s'il s'agit d'une succursale), soit celui dans lequel les fonds empruntés font l'objet d'une garantie explicite (juridiquement contraignante) — il s'agit des données dites «de risque final». En principe, sont également incluses parmi les garanties en nantissement les cautions qui sont liquides et disponibles dans un pays autre que celui de l'emprunteur; en d'autres termes, si la garantie en nantissement offerte est émise par un résident des États-Unis, alors les données de risque final affectent la créance aux États-Unis, et non plus au pays de résidence de l'emprunteur qui présente la

<sup>2</sup>L'ajustement des variations, qui exclut l'impact des fluctuations monétaires sur les données de stocks, ne peut donner qu'une évaluation approximative des transactions effectives.

<sup>3</sup>Voir également FMI (1992), p. 54–62.

**Tableau 17.2. Couverture des statistiques de la BRI sur les titres internationaux**

Critère d'identification du débiteur	Critère d'identification du créancier	Ventilation disponible
Résidence	n.d.	Échéance, monnaie de règlement, instrument, secteur
Nationalité	n.d.	Échéance, monnaie de règlement, instrument, secteur

garantie. Cette reclassification des créances, de la contrepartie immédiate à la contrepartie finale, exclut par conséquent les créances assorties de garanties implicites, ou perçues comme telles, comme c'est le cas des créances sur des filiales indépendantes de banques ou de sociétés (sauf si elles sont explicitement garanties par la société-mère).

**17.8** Les statistiques consolidées de la BRI comportent des renseignements sur certaines créances éventuelles qui n'apparaissent pas au bilan («engagements de crédit non décaissés»). Ces éléments hors bilan comprennent des engagements à apporter des ressources qui sont juridiquement contraignants, comme par exemple le tirage de prêts conformément à un calendrier prédéfini ou la partie non tirée de lignes de crédit. Malheureusement, étant donné la nature hétérogène des éléments qui la composent (qui peuvent, par exemple, inclure certaines garanties), l'utilité de cette catégorie aux fins de l'évaluation de la dette risque d'être limitée.

**17.9** Les données sur le niveau d'engagement par rapport aux contreparties finales ne visent pas à remplacer celles qui concernent le volume des crédits aux contreparties immédiates, mais elles sont un complément utile pour évaluer le risque-pays. En effet, étant donné les difficultés que présente l'appréciation du risque final et l'importance que revêtent les cas limites, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire recommande explicitement aux banques d'évaluer leur risque-pays sur les deux bases (double mesure du risque)<sup>4</sup>. L'exposition au risque final permet généralement de mieux évaluer la capacité des créanciers de recouvrer leurs créances.

<sup>4</sup>Voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (1982). Dans ce contexte et, comme mentionné dans le chapitre 12, la BRI recueille par ailleurs depuis juin 1998 des statistiques semestrielles des positions à découvert sur le marché mondial hors cote des dérivés financiers. Cependant, ces données ne comportent pas de ventilation des contreparties par pays.

### Statistiques des titres internationaux

**17.10** Le tableau 17.2 démontre la couverture des statistiques de la BRI sur les titres internationaux, qui sont tirées d'une base de données contenant des informations détaillées à propos de toutes les émissions de titres internationaux<sup>5</sup>, qui sont obtenues auprès de diverses sources commerciales sur les marchés. Deux champs de pays sont attribués à chaque émetteur de titres. L'un est la localisation territoriale, déterminé par la résidence du débiteur. L'autre est la nationalité, qui correspond au pays de résidence du siège ou du propriétaire de l'entité émettrice. Les données de la dette sont ainsi établies sur le double critère de la résidence et de la nationalité. Cependant, comme il est difficile d'identifier les détenteurs des titres de dette (surtout parce que les obligations internationales sont en général des titres au porteur), aucune classification équivalente n'est établie pour les créanciers. De ce fait, les titres internationaux achetés par des résidents du pays débiteur ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, seuls les titres internationaux étant déclarés, les titres nationaux achetés par des non-résidents ne sont pas couverts par le système.

**17.11** Les statistiques comportent quatre types d'informations de base, chacun étant considéré dans un cadre trimestriel : les annonces et les achèvements de nouvelles émissions, les nouvelles émissions nettes (c'est-à-dire la différence entre les émissions achevées et les remboursements) et les encours en fin de trimestre. La nationalité et la résidence des emprunteurs sont immédiatement disponibles pour ces quatre types d'informations de base, de même que la structure des échéances (échéance résiduelle) et la ventilation sectorielle. En outre, des programmes

<sup>5</sup>Les émissions de titres de créance internationaux sont, par définition, celles qui sont effectuées en dehors du pays débiteur, soit sur le marché des obligations internationales (anciennement euro-obligations), soit sur des marchés étrangers, comme celui des obligations Yankee.

informatiques capables d'enregistrer et d'agréger les différentes émissions ont été mises au point, afin de produire des données relatives, par exemple aux échéances initiales et aux types d'émission.

**17.12** Lorsque l'on regroupe les statistiques bancaires internationales et les statistiques des titres internationaux aux fins de mesurer la dette extérieure, la ventilation des statistiques bancaires territoriales (mais pas celle des statistiques consolidées) entre les prêts bancaires et les titres en portefeuille devrait en principe permettre d'éliminer le double comptage des titres de créance. Cependant, les données bancaires incluent dans les portefeuilles un volume inconnu de titres émis sur les marchés locaux (et non sur le marché international), qui peut être important et/ou instable dans certains cas. Il est de ce fait impossible d'apprécier pleinement à quel point les statistiques bancaires et les données sur les titres internationaux se recoupent effectivement.

## Fonds monétaire international

**17.13** Dans le domaine des statistiques de la dette extérieure, le FMI recueille et publie les statistiques annuelles et trimestrielles de la PEG. Ces statistiques sont publiées chaque mois dans *Statistiques financières internationales (SFI)* et chaque année dans le *Balance of Payments Statistics Yearbook (BOPSY)*. Les chiffres de la PEG sont publiés dans le *BOPSY* depuis 1984. Les principes recommandés pour l'évaluation de la PEG sont présentés dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Ces principes concordent avec ceux du *SCN 1993* et, par conséquent, avec les concepts définis dans le présent *Guide*. À la date de rédaction de ce *Guide*, des données étaient disponibles pour 63 pays.

**17.14** La PEG est une mesure de l'encours des avoirs et engagements financiers extérieurs d'un pays à un moment donné, comme par exemple en fin d'exercice<sup>6</sup>. En d'autres termes, la PEG est un état statistique qui présente la valeur et la structure de l'encours des avoirs financiers extérieurs d'une économie (c'est-à-dire des créances financières de cette économie sur le reste du monde) et la valeur et la structure de l'encours des engagements d'une éco-

nomie envers le reste du monde. Les éléments financiers qui sont pris en compte dans la PEG sont les créances sur les non-résidents, les engagements à l'égard des non-résidents, l'or monétaire et les DTS. Pour faire le rapprochement avec le bilan ou compte de patrimoine d'une économie (tel qu'il est défini dans le *SCN 1993*), on peut dire que la position extérieure globale nette (l'encours des avoirs financiers extérieurs diminué de celui des engagements), augmentée de l'encours des avoirs non financiers, correspond à la valeur nette de cette économie.

**17.15** La position à la fin d'une période donnée reflète les transactions financières, les réévaluations et les autres ajustements qui ont eu lieu pendant cette période influent sur le niveau des avoirs et/ou des engagements<sup>7</sup>. Le cadre conceptuel étant homogène, les transactions financières sont celles qui sont enregistrées dans la balance des paiements. Les réévaluations, dans la PEG, sont les gains et les pertes de détention qui résultent des variations des cours d'instruments comme les titres de participation ou de dette, ainsi que des fluctuations des taux de change. Les variations du cours d'un instrument de dette ne modifient pas le montant nominal exigible. Les autres ajustements, qui sont équivalents aux «autres changements de volume» du *SCN 1993*, ne sont ni des transactions ni des réévaluations, mais des variations qui modifient les niveaux des avoirs et des engagements, comme par exemple les reclassifications.

**17.16** Par conséquent, la PEG constitue un cadre permettant de relier les transactions afférentes à la dette extérieure, comme les décaissements et les remboursements de prêts, les charges des intérêts courus, etc., qui sont enregistrées dans la balance des paiements, aux variations des engagements au titre de la dette extérieure, telles qu'elles sont enregistrées dans la variation de la PEG entre deux périodes comptables. Étant donné que les niveaux des encours sont parfois utilisés dans la détermination des recettes et des paiements au titre du revenu des investissements dans les comptes de la balance des paiements, la cohérence de la classification et de l'évaluation dans la catégorie du revenu du solde extérieur courant, dans le compte financier et dans les composantes de la position extérieure courante, permettra d'analyser utilement les taux d'intérêt et

<sup>6</sup>On trouvera une description complète de la position extérieure globale dans le chapitre XXIII de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*.

<sup>7</sup>Les opérations financières sont présentées dans *SFI* et dans *BOPSY* et sont des composantes de la balance des paiements, mais le FMI ne recueille pas et ne publie pas de données sur les réévaluations et les autres ajustements.

de rendement des investissements extérieurs. En outre, le rapprochement entre la position extérieure globale et le compte de patrimoine (bilan) du reste du monde dans les comptes nationaux constitue un cadre pour analyser l'évolution de la PEG compte tenu du comportement financier de tous les secteurs institutionnels de l'économie<sup>8</sup>. Ces divers rapprochements facilitent les travaux d'analyse de la dette.

## Organisation de coopération et de développement économiques

**17.17** L'OCDE recueille deux ensembles de données sur l'endettement extérieur :

- Des données globales sur les crédits à l'exportation accordés par le secteur public ou appuyés (garantis ou assurés) par ce dernier et des données détaillées par transaction sur tous les autres prêts du secteur public, tirées du système de déclaration des pays créanciers (SDPC) — ces données sont publiées par l'OCDE dans les statistiques de la dette extérieure, ainsi que dans les Statistiques conjointes Banque mondiale–BRI–FMI–OCDE de la dette extérieure (voir ci-après).
- Les données globales sur les flux d'aide sous forme de prêts et de dons, les autres flux officiels, les transactions sur le marché privé et l'aide apportée par les organisations non gouvernementales dans chacun des pays bénéficiaires et dans ces pays considérés dans leur ensemble, sont tirées du questionnaire annuel du Comité d'aide au développement (CAD) — ces données sont publiées dans la *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires d'aide et dans le Rapport sur la coopération pour le développement*.

**17.18** Les Statistiques de la dette extérieure sont la principale publication de l'OCDE dans ce domaine. Cette publication annuelle présente des données sur la dette des pays en développement et des pays en transition. Les sources de ces données sont surtout les pays créanciers et les principales séries statistiques sont les données du système de déclaration des pays créanciers sur les prêts (y compris les cré-

aits à l'exportation), les statistiques de la BRI sur les prêts bancaires et les titres internationaux et les données de la Banque mondiale sur les prêts multilatéraux. Des données supplémentaires sur les débiteurs sont obtenues auprès de la Banque mondiale en ce qui concerne la dette due à des créanciers officiels non membres de l'OCDE et de diverses sources en ce qui concerne les dépôts bancaires effectués par des résidents non bancaires. Les données sont présentées par échéance, par secteur créancier et/ou par instrument. Les classifications sont différentes de celles de la PEG et les totaux des données de la dette extérieure qui, en principe, devraient être semblables, ne sont pas les mêmes dans les deux présentations à cause de différences dans les concepts et dans la méthodologie utilisés, ainsi que dans l'exhaustivité des déclarations.

### Système de déclaration de l'OCDE

**17.19** Le SDPC a été établi en 1967 afin de «fournir régulièrement aux participants des renseignements sur l'endettement extérieur et les apports de moyens financiers». Au fil des années, il est ainsi devenu une source importante de renseignements, non seulement sur l'encours des prêts publics, mais aussi sur les conditions financières et les modalités des prêts extérieurs ainsi que sur la répartition sectorielle et géographique des flux financiers vers les économies en développement.

**17.20** Le SDPC comporte des formulaires de déclaration distincts pour les promesses de prêts et pour les prêts. Trois formulaires couvrent les promesses de prêts : dons (formulaire 1A); aide et autres prêts du secteur public, non compris les crédits à l'exportation (formulaire 1B); crédits à l'exportation garantis ou directs, accordés pour une période de cinq ans ou plus (formulaire 1C). Quatre formulaires couvrent les prêts : état des transactions individuelles au titre de l'aide et des autres prêts du secteur public, non compris les crédits à l'exportation (formulaire 2); état des crédits garantis à l'exportation à moyen ou à long terme (formulaire 3); état du total des crédits directs à l'exportation à moyen et à long terme (formulaire 3A); montants exigibles au titre des crédits à l'exportation à court terme, sur la base de l'échéance initiale (formulaire 3B). Le formulaire 2 présente des données sur les transactions individuelles et les formulaires 3, 3A et 3B contiennent des données globales sur les montants exigibles en fin de période et sur les transactions en cours de période. Les formulaires 3, 3A et 3B indiquent par ailleurs les paiements prévus.

<sup>8</sup>Il existe des différences de classification entre le compte du reste du monde et la PEG qui tiennent notamment au fait que les besoins d'analyse ne sont pas les mêmes. Par exemple, les comptes nationaux portent sur les instruments alors que la PEG porte sur les catégories fonctionnelles. Un rapprochement détaillé de ces deux éléments est présenté dans l'appendice IV.

**17.21** La fréquence des déclarations au SDPC n'est pas la même pour tous les formulaires. Les engagements de prêts du secteur public sont notifiés en continu, et l'encours des crédits à l'exportation sur une base semestrielle, alors que les données relatives à l'état des transactions individuelles au titre de l'aide et des autres prêts du secteur public sont communiquées une fois par an. Cette périodicité est jugée adéquate, car ces prêts ne sont pas directement touchés par l'évolution des marchés financiers.

**17.22** Les questionnaires CAD annuels recueillent des données de flux cumulés qui reposent largement sur les principes de la balance des paiements, exception faite des éléments notés ci-après<sup>9</sup>. Il y a donc une cohérence générale entre les données de la balance des paiements et les données de flux des questionnaires CAD. Lorsque les données communiquées au SDPC sont incomplètes, il est possible d'utiliser les données de flux du système de déclaration du CAD et les données de stock de la période précédente pour estimer l'encours de la dette.

### Comparaison des données de l'OCDE et des données de la balance des paiements/PEG

#### Présentation des données

**17.23** Contrairement à la présentation de la PEG, les statistiques de l'OCDE distinguent différentes catégories de dette, définies en partie sur le critère du créancier et en partie sur celui de l'instrument. Elles comprennent les prêts bilatéraux du secteur public (non compris les crédits à l'exportation), l'aide publique au développement (APD)/aide publique, les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien du secteur public, les prêts multilatéraux officiels, les prêts bancaires, les titres de dette, les autres créances et la dette à court terme.

**17.24** Depuis sa mise en place, la collecte des données sur l'APD et les autres prêts publics répond à l'intérêt que présente pour l'analyse le suivi du financement du développement, tout particulièrement l'aide. L'APD se définit comme les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD et qui répondent aux critères suivants : 1) ces finance-

ments émanent d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics, et 2) chaque opération a pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement et elle est assortie de conditions favorables et comporte un élément de libéralité (ou don) égal à 25 % au moins (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %). Les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la partie II de la liste du CAD (pays en transition) et qui répondent aux critères ci-dessus sont définis comme des flux d'aide publique<sup>10</sup>. Bien que cela soit rare, des prêts de ce type peuvent aussi être consentis au secteur privé du pays emprunteur.

**17.25** La collecte des données sur les crédits à l'exportation répond au besoin du Comité des échanges de l'OCDE de suivre les activités des organismes de crédit à l'exportation. Par ailleurs, l'importance des prêts multilatéraux accordés par la Banque mondiale et les organismes apparentés, ainsi que celle des prêts consentis par d'autres créanciers non membres de l'OCDE, présentent un intérêt pour les créanciers et les débiteurs, bien que ces données soient établies à partir du système de déclaration des pays débiteurs (SDPD).

**17.26** La présentation des données permet aux créanciers de considérer le risque-pays. Les débiteurs et les créanciers peuvent identifier les montants susceptibles d'être renégociés dans le cadre, par exemple, du Club de Paris ou du Club de Londres, ou faire l'objet d'un allègement de la dette bilatérale, et examiner des questions comme la répartition des charges par les créanciers ou l'importance relative des différentes catégories de créanciers dans les emprunts d'un pays débiteur.

#### Concepts

**17.27** Dans les deux systèmes de déclaration de l'OCDE, le critère de résidence de la balance des paiements est généralement applicable. Les créanciers identifient leur contrepartie débitrice en fonction de son pays de résidence, bien que dans des cas comme ceux des centres offshore, des pays offrant pavillon de complaisance ou des locations d'avions

<sup>9</sup>Des renseignements complémentaires sur le système de déclaration du CAD sont présentés sur le site Internet suivant : <http://www1.oecd.org/dac/htm/crs.htm>.

<sup>10</sup>La liste du CAD est essentiellement constituée de tous les pays non membres et de quelques pays membres de l'OCDE.

ou d'hélicoptères, l'emprunteur final puisse se trouver dans un pays tiers. Dans les systèmes de déclaration de l'OCDE, tous les encours et les flux de la dette sont évalués à leur valeur nominale, alors que les statistiques de la balance des paiements et de la PEG sont exprimées à la valeur du marché. Bien que cela puisse sembler être une divergence majeure, il y a peu de différence en pratique parce que les instruments non négociables sont toujours enregistrés à leur valeur nominale dans la PEG.

**17.28** Une différence non négligeable entre les deux systèmes statistiques tient au fait que, à la différence des données de la PEG, celles de l'OCDE ne sont pas communiquées intégralement sur la base des droits constatés. Les décaissements sont enregistrés au moment où ils ont lieu dans les deux ensembles de statistiques, alors que les remboursements sont enregistrés lorsqu'ils ont lieu dans les données de l'OCDE et lorsqu'ils sont exigibles dans la PEG. Dans les données de l'OCDE, l'encours de la dette est calculé comme le montant décaissé au titre du principal exigible augmenté des arriérés d'intérêts, alors que dans la PEG, il est égal au montant exigible inclusif de toutes les charges des intérêts courus mais non encore réglés.

**17.29** La dette à long terme est définie de façon identique dans la PEG et dans les données de l'OCDE, et c'est aussi le cas de la dette à court terme. Ainsi, dans les données de l'OCDE, la dette à court terme inclut toutes les dettes contractées pour une période d'un an ou moins augmentées, si possible, des arriérés au titre du principal et des intérêts de toutes les dettes. Dans les données de l'OCDE, la ventilation par échéance n'est disponible que pour deux catégories, à savoir les crédits bancaires et les crédits à l'exportation. Pour les autres catégories, toutes les dettes sont considérées comme des dettes à long terme. À partir des données publiées dans les Statistiques de la dette extérieure, il est possible d'estimer la dette assortie d'une échéance résiduelle inférieure ou égale à un an en considérant à la fois la dette à court terme et les paiements au titre de la dette à long terme à échoir dans l'année à venir.

**17.30** Les données du secteur créancier non résident sont publiées dans les statistiques de l'OCDE, alors que la PEG présente les données du secteur débiteur résident. Par ailleurs, la classification sectorielle des données de l'OCDE ne correspond ni à celle de la PEG, ni à celle du *SCN 1993*. Les statistiques de

l'OCDE distinguent le secteur public et le secteur privé et, dans ce dernier, les banques sont identifiées séparément. Bien qu'elle ne les publie pas, l'OCDE établit des données sur le secteur débiteur résident. La classification des emprunteurs n'est pas présentée pour les prêts officiels autres que les crédits à l'exportation, mais on peut supposer que la vaste majorité des emprunteurs de ces ressources fait partie du secteur des administrations publiques. Dans le cas des crédits à l'exportation, une distinction est faite entre les emprunteurs publics et privés, mais pas entre les banques et les autres établissements du secteur privé. Les crédits à l'exportation rééchelonnés sont censés être des créances sur les emprunteurs publics; la dette rééchelonnée qui est notifiée à l'OCDE correspond généralement à des montants qui ont été rééchelonnés par suite d'accords entre le secteur public du pays débiteur et celui du pays créancier.

### *Éléments spécifiques*

#### *Crédits commerciaux*

**17.31** La définition des crédits commerciaux est plus vaste dans les statistiques de l'OCDE que dans la PEG, où elle recouvre «seulement» les créances et engagements créés du fait du crédit accordé directement par les fournisseurs et par les acheteurs pour les transactions portant sur des biens et services, ainsi que les avances payées au titre des travaux en cours (ou à effectuer). Les statistiques de l'OCDE couvrent trois types de crédits à l'exportation — les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien du secteur public, les crédits bancaires bénéficiant d'un soutien du secteur public et les crédits directs du secteur public. Elles ne couvrent pas les crédits du secteur privé qui ne bénéficient pas d'un soutien du secteur public sous forme d'une assurance ou garantie.

#### *Arriérés*

**17.32** Les arriérés en principal et en intérêts sont enregistrés de la même manière dans la PEG et dans les statistiques de la dette de l'OCDE; les arriérés, qui sont enregistrés lorsque des paiements exigibles ne sont pas réglés, sont traités comme de la dette à court terme. Toutefois, dans les données de l'OCDE, les intérêts moratoires, c'est-à-dire les intérêts sur les arriérés, sont déclarés et inclus dans l'encours de la dette seulement lorsqu'ils sont capitalisés par un rééchelonnement, alors que dans la PEG, ils continuent de s'accumuler (bien que le *MBP5* ne soit pas très clair sur ce point).

### *Abandons de créances*

**17.33** Un abandon de créance est une opération comptable par laquelle le créancier efface la dette de ses comptes. Elle doit donc être reflétée dans les données sur l'encours de la dette que les créanciers communiquent à l'OCDE. La PEG ne renferme aucune indication à propos de l'enregistrement de cette opération dans les comptes des débiteurs, et les données communiquées par ces derniers risquent donc de ne pas correspondre à celles des créanciers. Si les abandons de créances sont rares dans le cas de la dette envers des créanciers publics ou de crédits bénéficiant d'un soutien public, ils sont plus couramment pratiqués par les banques.

### *Remises de dette*

**17.34** Les remises de dette sont définies de façon comparable mais différente dans les statistiques du CAD et dans le *MBP5*. Dans les données du CAD, seuls les allègements visant à promouvoir le développement ou le niveau de vie dans le pays bénéficiaire sont considérés comme des remises de dette, ce qui n'est pas le cas dans le *MBP5*. Toutefois, si cette condition est remplie, une annulation volontaire de la dette dans le cadre d'un accord bilatéral est traitée, dans les statistiques du CAD comme dans le *MBP5*, comme une remise de dette et elle est comptabilisée avec les dons au titre de l'APD (avec les transferts de capital dans le *MBP5*). À la différence du *MBP5*, les statistiques du CAD incluent par ailleurs dans les remises de dette la réduction de la valeur actualisée d'une dette par suite d'un rééchelonnement ou d'un refinancement accordé à des conditions concessionnelles (ou «libérales»), ainsi que la décote résultant d'une conversion de dette dans le cadre d'un accord bilatéral entre les gouvernements (bien que dans certains cas le *MBP5* enregistre aussi cette décote parmi les remises de dette; voir chapitre 8, paragraphe 8.33 du présent *Guide*).

**17.35** La plupart des déclarants au système de l'OCDE appliquent les principes de la balance des paiements et notifient les remises de dette lorsque la dette est annulée — le montant de la remise est égal à l'encours de la dette qui a été annulé et il est déclaré dans son intégralité au moment où le créancier enregistre la remise dans ses comptes. Cependant, un petit nombre de déclarants communiquent les données relatives aux remises de dette une fois par an, à la date à laquelle les paiements du service de la dette seraient arrivés à l'échéance. Cette façon de procéder aboutit à des différences dans la date

d'enregistrement (les remises de dette sont étalées sur plusieurs années) et dans les montants (les intérêts qui n'étaient pas encore exigibles au moment de la remise de dette s'ajoutant aux arriérés de principal et d'intérêts) entre les dons au titre des remises de dette dans les statistiques du CAD et les transferts de capitaux enregistrés dans la balance des paiements. Étant donné que des montants annulés peuvent continuer d'être inclus dans l'encours de la dette jusqu'à la date à laquelle des paiements à leur titre seraient échus, il est en outre possible que l'encours de la dette mesuré d'après les statistiques de l'OCDE soit surévalué dans les périodes qui suivent des accords de remise de dette.

### *Rééchelonnement de la dette*

**17.36** Les rééchelonnements de la dette apparaissent à la fois dans les données d'encours et dans les données de flux que recueille l'OCDE. Les flux sont enregistrés à la date effective du rééchelonnement, qui devrait correspondre à la date à laquelle ils sont inscrits dans les livres comptables (du créancier et du débiteur), c'est-à-dire selon la même méthode que dans la PEG. Le rééchelonnement de toute échéance future est par conséquent enregistré à la date à laquelle il a effectivement lieu, et non à la date à laquelle l'accord de rééchelonnement dans son ensemble est conclu. Lorsque la dette à court terme, y compris les arriérés, devient par suite du rééchelonnement une dette à long terme, cela apparaît dans les données de l'OCDE, comme dans la PEG. Par ailleurs, si le rééchelonnement donne lieu à un changement de secteur créancier ou débiteur — par exemple, à la suite d'un rééchelonnement en Club de Paris, d'une dette du secteur privé envers le secteur privé, bénéficiant de la garantie des pouvoirs publics du pays de l'emprunteur, peut devenir une dette publique envers le secteur public du pays créancier — les données de l'OCDE, comme celles de la PEG, enregistrent le changement de propriété juridique<sup>11</sup>. Toutefois, lorsque le rééchelonnement ne concerne que le secteur public, seule la capitalisation des intérêts est enregistrée comme un flux (pour éviter de porter deux écritures compensatoires au titre du principal rééchelonné). Les crédits à l'exportation rééchelonnés en dettes envers des créanciers publics peuvent

<sup>11</sup>La prise en charge de la dette extérieure par les pouvoirs publics peut avoir pour contrepartie une créance sur le secteur privé ou un transfert en capital. En raison des garanties ou assurances offertes par l'organisme public de crédit à l'exportation, le secteur public peut acquérir la créance du secteur privé dans le pays créancier.

être identifiés comme tels dans la base de données de l'OCDE, alors que dans les Statistiques de la dette extérieure, ils sont classés sous les *crédits à l'exportation non bancaires*.

**17.37** En raison de la complexité du réaménagement, tant les créanciers que les débiteurs ont en pratique des difficultés à communiquer des données exhaustives et exactes, ce qui peut donner lieu à des discordances entre les statistiques de l'OCDE et la PEG, même si ces deux systèmes reposent sur des principes très comparables. De véritables différences de date d'enregistrement entre les écritures comptables des créanciers et celles des débiteurs, et des difficultés pratiques à retracer les opérations de réaménagement qui peuvent se solder, par exemple, par une classification erronée des arriérés et de la dette rééchelonnée, ou par l'omission des intérêts capitalisés, produisent parfois des différences entre les chiffres communiqués par les créanciers et la position extérieure globale du débiteur.

#### *Conversions de dettes*

**17.38** Dans les statistiques de l'OCDE, lorsque la dette envers des créanciers publics est échangée contre des titres de participation ou des fonds de contrepartie à utiliser à des fins de développement, cette opération est comptabilisable comme un don APD, une remise de dette n'étant enregistrée que si la conversion donne lieu à une décote. Par ailleurs, si dans le cadre d'un accord bilatéral conclu à des fins de développement le secteur public vend une créance décotée au secteur privé qui l'échange alors contre des titres de participation ou des fonds de contrepartie à utiliser à des fins de développement au profit de l'unité du secteur privé, la perte essuyée par le secteur public est à enregistrer avec les remises de dette. Dans les deux cas, et comme dans la PEG, la valeur de la dette convertie est déduite de l'encours de la dette.

### Banque mondiale

**17.39** La Banque mondiale recueille des données sur l'endettement extérieur auprès des pays débiteurs par son système de déclaration des pays débiteurs (SDPD). Ces données constituent l'essentiel des statistiques détaillées par pays de l'encours de la dette et des flux de financement qui sont publiées chaque année dans *Global Development Finance (GDF)* (précédemment *World Debt Tables*); certaines don-

nées relatives à la dette peuvent aussi être consultées dans les Indicateurs du développement dans le monde et dans les Statistiques conjointes Banque mondiale–BRI–FMI–OCDE de la dette extérieure.

**17.40** L'intérêt de la Banque mondiale pour les statistiques de la dette est d'ordre à la fois analytique et opérationnel. Au niveau de l'analyse, la Banque est l'une des principales sources internationales d'information et d'analyse de la situation économique des pays en développement. Les services de la Banque utilisent très largement les statistiques de la dette pour analyser les perspectives économiques, les besoins de financement, la solvabilité et la viabilité de la dette des économies en développement. Au niveau opérationnel, les activités de prêt et d'emprunt de la Banque l'obligent à surveiller attentivement la situation financière générale de chaque emprunteur, et notamment sa capacité d'assurer le service de la dette. À cette fin, en vertu des conditions générales de la Banque (applicables aux emprunts), les pays membres emprunteurs ou garants sont tenus de communiquer à l'institution des données relatives à la dette extérieure. Pour que les prêts et crédits puissent être présentés au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, il faut que chaque pays emprunteur ou garant produise une déclaration complète (ou présente un plan d'action acceptable en vue d'effectuer cette déclaration) de sa dette extérieure.

#### Système de déclaration des pays débiteurs

**17.41** Le système de déclaration des pays débiteurs (SDPD), créé en 1951, constitue le principal moyen dont dispose la Banque mondiale pour assurer le suivi de la dette extérieure. Par l'intermédiaire du SDPD, les pays qui empruntent à la Banque mondiale — en général, des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire — communiquent des données sur leur endettement extérieur à long terme.

**17.42** Le nombre de pays participants et les données à communiquer ont augmenté avec le temps. À la date de la rédaction de ce *Guide*, 136 pays effectuent deux types de déclarations : des données prêt par prêt pour la dette à long terme contractée ou garantie par le secteur public et des déclarations succinctes concernant la dette à long terme du secteur privé non garantie par le secteur public. Les données sont communiquées sur des formulaires spéciaux. En ce qui concerne la dette publique ou garantie par le secteur public, les nou-

veaux engagements de prêts sont notifiés (chaque trimestre) sur les formulaires 1 et 1A et la situation de chaque prêt à la fin de la période comptable, ainsi que les transactions enregistrées au cours de cette période, sont notifiées sur le formulaire 2. En ce qui concerne la dette privée non garantie, les chiffres globaux de l'encours de la dette, les transactions enregistrées au cours de la période comptable et les paiements futurs du service de la dette sont notifiés sur le formulaire 4. Les données relatives à la dette à court terme sont soit obtenues auprès du pays, soit estimées séparément à partir des données communiquées par le créancier ou d'autres sources, tout particulièrement les données concernant l'échéance résiduelle tirées des statistiques bancaires internationales consolidées de la BRI, qui sont ajustées pour correspondre au concept de l'échéance initiale<sup>12</sup>.

**17.43** Le *formulaire 1* est utilisé pour notifier les termes et conditions de chaque obligation au titre de la dette publique ou garantie par les pouvoirs publics, contractée pendant un trimestre donné de l'année civile et assortie d'une échéance supérieure à un an. Cette déclaration permet de saisir un vaste ensemble de données et de les diffuser, à des fins statistiques et analytiques, aux services de la Banque mondiale et d'autres organismes.

**17.44** Des données sont recueillies sur le nom, la catégorie et la résidence du créancier, et elles sont utilisées pour classer les dettes extérieures envers les créanciers publics et privés, évaluer le montant des engagements des créanciers, analyser les flux de ressources nets en provenance de sources publiques et privées et déterminer l'éligibilité de la dette à un traitement dans le cadre d'un accord du Club de Paris.

**17.45** En ce qui concerne le débiteur, le formulaire 1 saisit le nom et la catégorie de l'emprunteur, le nom du garant, le secteur économique de l'emprunteur et l'imputation éventuelle des paiements du service de la dette au budget de l'administration centrale. Plusieurs utilisations peuvent être faites de ces données, qui servent notamment à mesurer les emprunts des secteurs public et privé, à identifier les emplois de fonds et à évaluer la charge de la dette de l'administration centrale.

<sup>12</sup>Cet ajustement est exposé en détail dans les notes et définitions de *Global Development Finance*. Voir le site Internet <http://www.worldbank.org/prospects/gdf2002/vol1.htm>. Les données du *GDF* sont aussi disponibles par abonnement à [http://publications.worldbank.org/ecommerce/catalog/product?item\\_id=1023868](http://publications.worldbank.org/ecommerce/catalog/product?item_id=1023868).

**17.46** Le formulaire 1 permet d'établir des données détaillées sur les conditions des prêts, notamment les taux ou marges d'intérêt, la période de grâce, l'échéance, la structure du service de la dette et les monnaies de libellé et de remboursement des prêts. Ces données servent à calculer l'élément de don, le service de la dette prévu, la valeur actualisée de la dette et d'autres indicateurs de la dette et des conditions économiques.

**17.47** Le *formulaire 1A* saisit les paiements futurs exigibles lorsque les conditions de remboursement ne peuvent pas être indiquées de façon adéquate sur le formulaire 1, ainsi que les montants rééchelonnés dans le cadre d'accords de rééchelonnement pluri-annuels qui prendront effet à des dates ultérieures spécifiées.

**17.48** Le *formulaire 2* est utilisé pour notifier la situation annuelle de chaque engagement au titre de la dette extérieure assortie d'une échéance initiale supérieure à un an. Cette déclaration récapitulative présente des données d'encours et de flux pour chaque élément de la dette publique ou garantie par le secteur public existant à la fin de la période comptable ou remboursé ou annulé pendant cette période. Pour chacun de ces éléments, les montants engagés, non décaissés et exigibles ou décaissés sont indiqués, ainsi que les transactions qui ont eu lieu au cours de l'année considérée. Des données sur d'éventuelles accumulations d'arriérés ou rééchelonnements de la dette sont aussi présentées sur ce formulaire. Tous les montants sont à déclarer dans la monnaie qui doit servir au règlement de la dette. Un vaste ensemble de comptes d'encours et de flux, ainsi que des indicateurs économiques, sont tirés des déclarations présentées sur le formulaire 2 et sont publiés dans *Global Development Finance*. Les déclarations doivent être transmises trois mois au plus tard après la fin de la période comptable à laquelle elles se rapportent.

**17.49** Le *formulaire 4* sert à transmettre des données annuelles sur la situation de la dette extérieure du secteur privé dont l'échéance initiale est supérieure à un an et qui ne bénéficie pas d'une garantie du secteur public. Les données sont agrégées par catégorie d'institution débitrice — banques commerciales, entreprises bénéficiaires d'investissements directs et autres entreprises — et un formulaire séparé est présenté par chaque catégorie. Des données par catégorie d'institutions débitrices sont

saisies pour les catégories de créanciers suivantes : banques privées et autres organismes financiers privés, sociétés mères et filiales étrangères, fournisseurs et autres créanciers privés et créanciers officiels (gouvernements et institutions internationales).

**17.50** Le formulaire 4 contient à la fois des comptes d'encours et de flux et, pour chaque catégorie d'institution débitrice, il indique les montants futurs estimés des paiements au titre du principal et des intérêts pendant les dix premières années à compter de la fin de la période comptable.

### Comparaison des statistiques de la Banque mondiale et des données de la balance des paiements/PEG

#### Présentation des données

**17.51** Les données sur les débiteurs dans *GDF* ne sont pas présentées comme dans la PEG, les deux systèmes statistiques répondant à des besoins analytiques différents. Les statistiques de la Banque mondiale visent à exposer en détail les activités d'emprunt d'un pays, ses possibilités d'accéder à des financements extérieurs et les coûts de ses emprunts, ainsi qu'à faciliter une analyse approfondie de la charge de sa dette, de sa capacité d'en assurer le service, de ses besoins de financement et de sa solvabilité. À cet effet, les données d'encours et de flux sont présentées à différents niveaux de ventilation. Une première distinction est opérée entre la dette à long terme et la dette à court terme, et une seconde est faite entre les emprunts publics (ou garantis par le secteur public) et les emprunts privés. Une attention spéciale est accordée à l'identification des emprunts privés bénéficiant d'une garantie publique directe. Par ailleurs, les profils prévus des remboursements sont jugés être indispensables à l'analyse et à la gestion des obligations financières et ils sont inclus dans la présentation de données.

**17.52** La ventilation des catégories des créanciers va au-delà d'une ventilation par instrument. Par exemple, en ce qui concerne les créanciers officiels, multilatéraux et bilatéraux, la ventilation plus détaillée identifie les prêts concessionnels accordés par ce secteur. Ces données sont particulièrement utiles pour les travaux de recherche sur la dette. Les crédits officiels assortis d'un élément de don initial de 25 %, moyennant un taux d'actualisation de 10 %, sont considérés comme concessionnels (selon la

définition du CAD) à l'exception des crédits accordés par les grandes banques régionales de développement — Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque interaméricaine de développement — et par le FMI et la Banque mondiale, dont la concessionnalité dépend de la classification des prêts concessionnels propre à chaque institution.

**17.53** Les prêts privés sont ventilés à la fois par institution, comme par exemple les banques, et par instrument, comme les obligations. Les emprunts liés au commerce comme les crédits à l'exportation et les crédits fournisseurs sont inclus dans les «autres prêts privés» et ils ne sont donc pas identifiés séparément. Une distinction est établie entre la dette contractée auprès de sources privées par des entités publiques ou des entités privées bénéficiant d'une garantie explicite du secteur public, et celle qui est due par le secteur privé.

**17.54** Les prévisions des paiements au titre du service de la dette et de la structure des décaissements sont établies d'après les transactions et les conditions des prêts courants. Les prévisions des paiements au titre du service de la dette sont des projections des paiements à effectuer sur l'encours de la dette existante, y compris les montants non décaissés de la dette extérieure et compte tenu de la mise en œuvre d'accords de restructuration pluriannuels. Ces paiements futurs ne sont établis que par rapport à la dette déjà contractée et ne reflètent aucunement les emprunts futurs.

#### Concepts

**17.55** Les principaux concepts utilisés par le SDPD pour établir les encours des dettes sont conformes au cadre théorique du *Livre gris*, ainsi qu'à plusieurs éléments de la PEG. Le niveau de détail des informations demandées aux pays déclarants et la présentation des données de la dette sont déterminés par les applications analytiques et opérationnelles qui sont faites de ces données (voir paragraphe 17.40). Le SDPD inclut l'intégralité de la dette envers des non-résidents assortie d'une échéance initiale de plus d'un an et de la dette à court terme. La dette extérieure totale est la somme des dettes à long terme et à court terme (et de l'utilisation des crédits du FMI).

**17.56** Comme c'est le cas de la PEG, les statistiques de la dette extérieure dans le SDPD sont établies sur le critère de la résidence (et non sur celui

de la nationalité) — la dette extérieure est par conséquent la dette des entités physiquement situées dans le pays déclarant envers des entités situées en dehors de ce pays, quelle que soit leur nationalité. Ainsi, les succursales de banques étrangères sont des résidents du pays déclarant, alors que les agences à l'étranger de banques résidentes ne le sont pas. Par ailleurs, les dépôts bancaires détenus dans les banques d'un pays par des ressortissants de ce pays vivant à l'étranger sont inclus dans les données de la dette extérieure.

**17.57** Dans un petit nombre de cas, le SDPD s'écarte du critère de résidence, et par conséquent du cadre de la PEG, pour des raisons analytiques et opérationnelles. Par exemple, le SDPD exclut de la dette extérieure d'un pays l'endettement des banques situées sur une place bancaire offshore résidente; cet endettement peut souvent être très important par rapport à l'économie du pays hôte<sup>13</sup>.

**17.58** Les dettes payables à des non-résidents en monnaie étrangère et en monnaie nationale doivent en principe être notifiées dans le SDPD. En pratique, le SDPD met essentiellement l'accent sur la dette en monnaie étrangère, et la dette en monnaie nationale due à des non-résidents n'a pas été prise en compte. Le SDPD s'écarte de ce point de vue du cadre de la PEG. Par ailleurs, la monnaie fiduciaire — billets de banque et pièces — détenue par des non-résidents n'est pas saisie par le SDPD.

**17.59** Le SDPD diverge de la PEG en ce qui concerne la valorisation des encours. Dans le SDPD, tous les encours sont évalués à leur valeur nominale, et non au prix courant du marché. En ce qui concerne les instruments de dette non négociables ou non transférables comme les prêts et les dépôts, cela ne fait guère de différence en pratique parce que les instruments non négociables sont toujours évalués à la valeur nominale dans la PEG. Cela n'est pas le cas, en revanche, pour les instruments de dette négociables.

**17.60** La dette à long terme, ainsi que la dette à court terme, sont définies de façon comparable dans le SDPD et dans la PEG : la dette à court terme est constituée de toutes les créances dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à un an, et la dette à long

terme, de toutes les créances dont l'échéance initiale est supérieure à un an; les arriérés d'intérêts sont inclus dans la dette à court terme. Le traitement des arriérés du principal diffère cependant : dans le SDPD, ils sont classés selon la catégorie de la dette à laquelle ils se rapportent initialement, alors que dans la position extérieure globale, ils sont enregistrés avec la dette à court terme.

**17.61** Dans le SDPD, la classification sectorielle de la dette extérieure à long terme comprend deux catégories : la dette du secteur public ou la dette privée bénéficiant d'une garantie du secteur public; et l'ensemble de la dette privée non garantie. Cette classification n'est pas la même que celle de la PEG, bien que les données disponibles permettent de relier les catégories de débiteurs du SDPD — les neuf catégories sont l'administration centrale, les collectivités locales, la banque centrale, les banques privées, les entreprises d'investissement direct, les sociétés publiques, les sociétés mixtes, les banques officielles de développement et les emprunteurs privés — à celles de la PEG. Pour chaque catégorie de débiteurs, le SDPD présente une ventilation supplémentaire par secteur créancier. La PEG ne contient pas de ventilation par secteur créancier.

**17.62** Dans le SDPD, les encours de la dette et les flux sont évalués sur la base caisse, et non sur celle des droits constatés, comme recommandé dans le cadre de la PEG. Par conséquent, les flux déclarés sont le résultat d'une transaction en espèces (ou en nature), comme le décaissement ou le remboursement effectif d'un prêt, et l'encours de la dette est égal au montant décaissé diminué des remboursements (et d'éventuels arriérés d'intérêts). Les projections sont établies sur la base de la dette exigible. Dans la PEG, les décaissements sont enregistrés lorsqu'ils ont lieu, mais les remboursements sont notifiés à leur date d'exigibilité. Dans la PEG, l'encours de la dette comprend les charges des intérêts courus mais non encore réglés.

### Comparaison des données de la Banque mondiale et des statistiques de l'OCDE

**17.63** Il existe des différences notables, du point de vue des utilisateurs de données, entre les statistiques des débiteurs et celles des créanciers, tant dans la présentation que dans l'enregistrement des catégories de dette. Les ventilations adoptées dans les différents systèmes de déclaration reflètent en effet les

<sup>13</sup>Cela peut aussi être le cas des pays qui abritent des sociétés «portant pavillon de complaisance».

besoins analytiques des utilisateurs. La présente section expose certaines de ces différences et en indique les raisons.

**17.64** La distinction entre le court terme et le long terme sur la base de l'échéance initiale est un concept commun aux deux systèmes statistiques. Les deux systèmes présentent aussi des données sur la dette à long terme exigible dans l'année, ainsi que les statistiques de la dette à court terme sur la base de l'échéance initiale, ce qui permet de calculer l'échéance résiduelle.

**17.65** Les statisticiens qui travaillent à partir des données des débiteurs et des créanciers sont amenés à comparer les deux ensembles de statistiques afin de déterminer pourquoi les chiffres communiqués présentent des différences. Leurs travaux ont permis d'identifier certaines discordances des déclarations.

**17.66** Premièrement, certains pays emprunteurs n'appliquent pas de la même manière que les créanciers la définition des dettes à court terme et à long terme. Par exemple, certains créanciers peuvent traiter comme des prêts à long terme les prêts à court terme qui sont renouvelés. Deuxièmement, le système de déclaration des pays débiteurs ne classe pas les arriérés du principal sous la dette à court terme mais, comme noté plus haut, selon la catégorie initiale de dette. Cela ne pose cependant pas de problèmes pour le rapprochement des données des deux systèmes, parce que les arriérés du principal sont identifiés séparément dans les données des débiteurs, ce qui permet une comparaison avec les données communiquées par les créanciers.

**17.67** Deuxièmement, l'APD bilatérale dans le système de déclaration des pays créanciers et la dette concessionnelle bilatérale dans les statistiques des pays débiteurs ne sont pas entièrement comparables. La différence est imputable à la couverture statistique des prêts. Dans les statistiques des débiteurs, les crédits à l'exportation directs bilatéraux peuvent être inclus dans les prêts concessionnels bilatéraux si l'élément de don est supérieur ou égal à 25 %, alors que dans les statistiques des créanciers, ils sont classés avec les crédits à l'exportation, et non dans l'APD. Lorsque des crédits à l'exportation sont subventionnés par des prêts APD — crédits mixtes — les subventions pour ces crédits sont enregistrées comme des prêts APD dans les statistiques des créanciers.

**17.68** Troisièmement, une comparaison prêt par prêt entre les deux systèmes révèle que les créanciers et les débiteurs n'ont pas toujours la même appréciation des dates des décaissements et des remboursements, ce qui produit une différence des encours de la dette notifiés par les uns et des autres à une date donnée.

**17.69** Quatrièmement, des différences sont imputables aux réaménagements de la dette. Dans le cas des remises de dette, le système des débiteurs peut, à des fins d'analyse, anticiper la date de l'annulation, alors que les créanciers attendent généralement la signature de l'accord bilatéral, qui peut être retardée par un processus d'approbation parlementaire. Dans le cas du rééchelonnement des crédits à l'exportation garantis, le prêt rééchelonné peut continuer d'être traité comme un crédit à l'exportation, et non comme un nouveau prêt officiel (public) dans les statistiques des créanciers, alors que celles des débiteurs l'enregistrent comme un prêt officiel bilatéral.

## Statistiques conjointes Banque mondiale–BRI–FMI–OCDE de la dette extérieure

**17.70** Les *Statistiques conjointes Banque mondiale–BRI–FMI–OCDE de la dette extérieure* sont publiées depuis le 15 mars 1999 sur le site Internet de l'OCDE<sup>14</sup> auquel renvoient des hyperliens sur les sites de la BRI, du FMI et de la Banque mondiale<sup>15</sup>. Cette publication est une initiative de l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances; elle est mise à jour chaque trimestre. Son objectif est de permettre à de nombreux utilisateurs d'accéder rapidement et fréquemment à un ensemble unifié de données qui rassemble les statistiques de la dette extérieure actuellement établies et publiées par les institutions internationales contributrices (Banque mondiale–BRI–FMI–OCDE).

**17.71** Les principales catégories de dette prises en compte dans les statistiques conjointes sont les prêts bancaires, les titres de créance émis à l'étranger, les obligations Brady, les crédits commerciaux non bancaires bénéficiant d'un soutien officiel (c'est-à-dire

<sup>14</sup>Voir <http://www1.oecd.org/dac/Debt/index.htm>.

<sup>15</sup>Respectivement aux adresses suivantes : <http://www.bis.org/statistics/index.htm>, <http://www.imf.org/external/np/sta/ed/joint.htm> et <http://www.worldbank.org/data/databytopic/debt.html>.

### Encadré 17.1. Statistiques conjointes de la Banque mondiale, de la BRI, du FMI et de l'OCDE sur la dette extérieure

Les sources, les définitions et le champ d'application des séries individuelles sont traités en détail dans le présent encadré. Voir également le tableau 17.3 et <http://www1.oecd.org/dac/Debt/index.htm>. Les colonnes du tableau présentent les stocks — encours à la fin de chaque période — et les flux — décaissements, nets des remboursements, de la période. Les données de flux sont disponibles pour les titres de créance, les obligations Brady, les créances multilatérales et les prêts bilatéraux (lignes B, C, E et F du tableau). Pour les crédits bancaires et commerciaux (lignes A, D, J, L et M du tableau), le tableau indique la variation des stocks, corrigée des fluctuations du taux de change de la monnaie nationale par rapport au dollar EU durant la période. Pour les autres séries, les données de flux ne sont pas disponibles.

**Ligne A : prêts bancaires**

**Ligne J : total des engagements envers les banques (base territoriale)**

**Ligne M : total des créances sur les banques (base territoriale)**

Les données sont tirées des statistiques trimestrielles de la BRI sur les titres internationaux.

**Ligne B : titres de dette émis à l'étranger**

**Ligne H : titres de dette émis à l'étranger (à échéance égale ou inférieure à un an)**

Ces données sont tirées des statistiques bancaires territoriales de la BRI.

**Ligne C : obligations Brady**

Les obligations Brady sont des dettes envers les banques commerciales qui sont restructurées dans le cadre du Plan Brady, lancé au début de 1989. Les données sur les obligations Brady sont tirées du Système de notification de la dette à la Banque mondiale. Les données annuelles sur les encours et les flux (émissions moins remboursements) sont celles qui ont été communiquées par le pays débiteur et incluent les rachats. Les données trimestrielles sur les encours et les flux sont estimées sur la base des modalités de remboursement des obligations et tiennent compte des ajustements pour rachats opérés durant le trimestre. Dans la publication *Global Development Finance*, les obligations Brady sont classées (mais non présentées séparément) sous la rubrique de la dette contractée ou garantie par l'État.

**Ligne D : crédits commerciaux non bancaires**

Les données sont tirées des rapports semestriels faits à l'OCDE par les organismes de garantie des crédits à l'exportation de ses États membres. Les crédits commerciaux non bancaires comprennent les crédits officiels à l'exportation, qui sont à long terme, et les crédits-fournisseurs bénéficiant d'une garantie ou assurance officielle, qui sont des crédits accordés par des exportateurs à des importateurs à l'étranger. Ils incluent les arriérés et les montants officiellement rééchelonnés de crédits financiers assortis d'une garantie ou assurance officielle, du fait que ceux-ci sont transférés des créanciers bancaires initiaux aux organismes de crédit à l'exportation. Les crédits financiers garantis accordés par les institutions bancaires qui ne communiquent pas de données à la BRI sont eux aussi classés dans cette catégorie. Les données ne recouvrent que les crédits commerciaux garantis ou assurés par le secteur officiel du pays créancier. Elles incluent les crédits accordés aussi bien au secteur public qu'au secteur privé du pays emprunteur.

**Ligne E : créances multilatérales**

Les créances multilatérales sont les créances de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Banque asiatique de développement (BASD), de la Banque interaméricaine de

développement (BID), de la Banque mondiale et du FMI. L'encours de ces créances est égal à la somme des créances de la BAfD, de la BASD et de la BID, des prêts BIRD et des crédits IDA de la Banque mondiale, et de l'utilisation des crédits du FMI. Les données de flux sont égales au total des décaissements, moins les remboursements de principal au titre des prêts et des crédits de l'IDA, et des achats moins les rachats au FMI.

**Ligne F : prêts bilatéraux officiels (créanciers du CAD)**

Cette ligne présente les données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE sur l'encours de la dette sous forme de prêts, autres que les crédits directs à l'exportation, accordés par les pays membres du CAD de l'OCDE. Les crédits directs à l'exportation consentis par le secteur officiel sont inclus dans les crédits commerciaux non bancaires (lignes D et I). Outre les prêts proprement dits, les prêts bilatéraux officiels recouvrent les prêts remboursables en nature, et les prêts pouvant être inclus dans les montages financiers.

**Ligne G : engagements envers les banques (à échéance égale ou inférieure à un an)**

**Ligne K : total des engagements envers les banques (base consolidée)**

Ces données sont tirées des statistiques bancaires consolidées de la BRI.

**Ligne I : crédits commerciaux non bancaires (à échéance égale ou inférieure à un an)**

Ces données proviennent du Système de déclaration des pays créanciers de l'OCDE. Elles se rapportent aux crédits-fournisseurs officiels ou assortis d'une garantie ou assurance officielle qui sont accordés par des exportateurs à des importateurs à l'étranger et dont l'échéance résiduelle est égale ou inférieure à un an. Elles recouvrent 1) les crédits à l'exportation à échéance initiale d'un an ou moins, et 2) le montant de principal dont le remboursement est exigible au cours de l'année suivante au titre de crédits à échéance initiale de plus d'un an. Ces données ne portent que sur les crédits commerciaux garantis ou assurés par le secteur officiel du pays créancier. Elles incluent les crédits accordés aussi bien au secteur public qu'au secteur privé du pays emprunteur.

**Ligne L : Total des crédits commerciaux**

Ces données proviennent du Système de déclaration des pays créanciers de l'OCDE. Il s'agit du total des crédits commerciaux officiels ou bénéficiant d'un soutien officiel, c'est-à-dire les crédits commerciaux garantis ou assurés par le secteur officiel d'un pays déclarant de l'OCDE. Les crédits comprennent ceux qui sont accordés aussi bien au secteur public qu'au secteur privé du pays emprunteur. Outre les crédits commerciaux non bancaires figurant à la ligne D, cette ligne inclut les crédits financiers ou les crédits acheteurs accordés par les banques qui sont garantis ou assurés par un organisme officiel de garantie des crédits à l'exportation. Ces crédits bancaires garantis sont aussi inclus dans les montants présentés à la ligne A (Prêts bancaires), à la ligne G (Engagements envers les banques), à la ligne J (Total des engagements envers les banques — base territoriale) et à la ligne K (Total des engagements envers les banques — base consolidée).

**Ligne N : avoirs de réserve internationaux (or non compris)**

Les données sont celles qui sont publiées dans *International Financial Statistics (IFS)*, publication du FMI.

Tableau 17.3. Exemple de statistiques conjointes de la Banque mondiale, de la BRI, du FMI et de l'OCDE sur la dette extérieure<sup>1</sup>

	Encours (fin de période)					Flux <sup>2</sup>				
	2000	2001			2002	2000	2001	2001		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Année	Année	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
<b>PAYS A</b>										
<b>Dette extérieure — toutes échéances</b>										
A	Prêts bancaires <sup>3</sup>									
B	Titres de créance émis à l'étranger									
C	Obligations Brady									
D	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
E	Créances multilatérales									
F	Prêts officiels bilatéraux (créanciers du CAD)									
<b>Dette exigible dans l'année</b>										
G	Engagements envers les banques <sup>5</sup>									
H	Titres de créance émis à l'étranger <sup>6</sup>									
I	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
<b>Pour mémoire :</b>										
J	Total des engagements envers les banques <sup>7</sup> (statistiques territoriales)									
K	Total des engagements envers les banques <sup>6</sup> (statistiques consolidées)									
L	Total des crédits commerciaux									
M	Total des créances sur les banques <sup>8</sup>									
N	Avoirs de réserve internationaux (or exclu)									
<b>PAYS B</b>										
<b>Dette extérieure — toutes échéances</b>										
A	Prêts bancaires <sup>3</sup>									
B	Titres de créance émis à l'étranger									
C	Obligations Brady									
D	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
E	Créances multilatérales									
F	Prêts officiels bilatéraux (créanciers du CAD)									
<b>Dette exigible dans l'année</b>										
G	Engagements envers les banques <sup>5</sup>									
H	Titres de créance émis à l'étranger <sup>6</sup>									
I	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
<b>Pour mémoire :</b>										
J	Total des engagements envers les banques <sup>7</sup> (statistiques territoriales)									
K	Total des engagements envers les banques <sup>6</sup> (statistiques consolidées)									
L	Total des crédits commerciaux									
M	Total des créances sur les banques <sup>8</sup>									
N	Avoirs de réserve internationaux (or exclu)									
<b>PAYS C</b>										
<b>Dette extérieure — toutes échéances</b>										
A	Prêts bancaires <sup>3</sup>									
B	Titres de créance émis à l'étranger									
C	Obligations Brady									
D	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
E	Créances multilatérales									
F	Prêts officiels bilatéraux (créanciers du CAD)									
<b>Dette exigible dans l'année</b>										
G	Engagements envers les banques <sup>5</sup>									
H	Titres de créance émis à l'étranger <sup>6</sup>									
I	Crédits commerciaux non bancaires <sup>4</sup>									
<b>Pour mémoire :</b>										
J	Total des engagements envers les banques <sup>7</sup> (statistiques territoriales)									
K	Total des engagements envers les banques <sup>6</sup> (statistiques consolidées)									
L	Total des crédits commerciaux									
M	Total des créances sur les banques <sup>8</sup>									
N	Avoirs de réserve internationaux (or exclu)									

Source : site Internet de l'OCDE ([www.oecd.org/dac/debt](http://www.oecd.org/dac/debt)).

<sup>1</sup>Données tirées de sources provenant des créanciers et des marchés, sauf pour les obligations Brady, dont les sources proviennent des débiteurs, toutes devises confondues.

<sup>2</sup>Données de flux pour les lignes B, C, E, F et L; variations ajustées pour tenir compte des fluctuations du taux de change aux lignes A, J et M; données non disponibles pour les lignes D, G, H, I, K et N.

<sup>3</sup>Statistiques territoriales de la BRI, qui sont basées sur le pays de résidence des banques déclarantes.

<sup>4</sup>Officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle. Rupture de série à fin 1998 en raison d'une réaffectation des crédits à l'exportation rééchelonnés de la ligne F à la ligne D.

<sup>5</sup>Données tirées des statistiques bancaires consolidées de la BRI, qui sont basées sur le pays du siège des banques déclarantes et tiennent compte de leurs avoirs en valeurs mobilières.

<sup>6</sup>Y compris les titres de créance détenus par les banques étrangères, qui sont également inclus à la ligne G.

<sup>7</sup>Données tirées des statistiques territoriales de la BRI, qui sont basées sur le pays de résidence des banques déclarantes et tiennent compte de leurs avoirs en valeurs mobilières.

<sup>8</sup>Données tirées des statistiques territoriales de la BRI, qui sont basées sur le pays de résidence des banques déclarantes.

les crédits à l'exportation consentis par des établissements non bancaires du pays exportateur), les créances multilatérales<sup>16</sup> et les prêts bilatéraux officiels (prêts consentis principalement à des fins de développement, non compris les crédits à l'exportation). Les données relatives au total des obligations financières envers les banques et aux crédits commerciaux bancaires et non bancaires bénéficiant d'un soutien officiel figurent dans des postes pour mémoire. Les données sont communiquées par la Banque mondiale, la BRI, le FMI et l'OCDE. Les sources des statistiques sont essentiellement les créanciers et les marchés, mais des données proviennent également des pays débiteurs. À la date de la rédaction du présent *Guide*, des données sont disponibles pour plus de 175 pays. Les statistiques conjointes comportent aussi des données sur les avoirs financiers extérieurs sous forme de créances sur les banques et de détentions d'avoirs de réserve internationaux, qui sont établies par la BRI et par le FMI, respectivement. L'encadré 17.1 (page 200) contient une description détaillée des données figurant dans les statistiques conjointes au milieu de 2001.

**17.72** Le tableau 17.3 (page 219) présente l'encours de la dette, avec un décalage minimum de deux mois, pour les cinq derniers trimestres et le mois de décembre passé; et les flux pour les deux dernières années complètes et pour deux trimestres récents. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sur la dette à court terme, établies sur la base de l'échéance résiduelle, sont aussi présentées. Un libre accès à une base de données en ligne, qui présente des séries chronologiques plus longues et permet d'effectuer des calculs, est aussi offert. Certaines séries de données sont uniquement semestrielles et il n'est pas tenté, dans leur cas, de présenter des intrapolations trimestrielles ou des extrapolations. Les données sont publiées 22 semaines après la fin de chaque trimestre<sup>17</sup>.

<sup>16</sup>À la date de la rédaction de ce *Guide*, les créances multilatérales couvertes par les données du tableau des statistiques conjointes sont les prêts de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement, l'utilisation des ressources du FMI et les prêts de la BIRD et crédits de l'IDA (Banque mondiale).

<sup>17</sup>Ce décalage est celui des statistiques bancaires internationales de la BRI, qui constituent la série de base des statistiques conjointes.

**17.73** Afin d'avertir les utilisateurs des lacunes que présentent les statistiques et de promouvoir la meilleure utilisation possible des données, un ensemble de métadonnées indique comment les données se rapportent aux concepts convenus sur le plan international. Les statistiques conjointes ont pour sources principales les créanciers et les marchés, mais elles incluent aussi des informations communiquées par les pays débiteurs. Ces données ne permettent pas une estimation tout à fait complète et cohérente de la dette extérieure totale. Par exemple, elles ne couvrent pas 1) les crédits-fournisseurs qui ne sont ni garantis par le secteur public ni obtenus par l'intermédiaire des banques; 2) les prêts entre sociétés liées par des relations d'investissement direct; 3) les placements de titres de créance par voie privée; 4) les titres de créance ayant fait l'objet d'émissions nationales et détenus par des non-résidents; 5) les dépôts de non-résidents dans des établissements résidents et 6) les montants dus à des gouvernements non membres du CAD. Néanmoins, les statistiques conjointes regroupent effectivement les meilleures statistiques comparatives internationales actuellement disponibles sur la dette extérieure, qui sont établies et publiées séparément par les institutions contributrices.

**17.74** L'utilisateur doit être prudent lorsqu'il compare les séries de données. Il existe des recoupements, par exemple, entre les données sur les titres internationaux et les statistiques bancaires nationales/consolidées, qui incluent les titres sans distinction. Par exemple, en ce qui concerne la dette venant à échéance dans l'année considérée, les données relatives aux titres de créance émis à l'étranger comprennent des titres détenus par des banques étrangères qui sont aussi inclus dans les données relatives aux obligations envers les banques. Les statistiques peuvent aussi présenter des incohérences. Par exemple, les données sur les prêts obtenus des banques et les chiffres du total des obligations financières envers les banques arrivant à échéance dans l'année considérée sont tirées de sources différentes, à savoir les données territoriales de la BRI et les statistiques bancaires internationales consolidées, respectivement. Par conséquent, les statistiques en provenance des créanciers et des marchés ne peuvent pas remplacer des systèmes appropriés de déclaration de la dette par les pays débiteurs eux-mêmes.

# 18. Systèmes de suivi de la dette extérieure

## Introduction

**18.1** Ce chapitre décrit les systèmes d'enregistrement de la dette du Secrétariat du Commonwealth et de la CNUCED à fin 2000. Les deux systèmes sont d'usage répandu et sont conçus pour aider les pays à saisir et à stocker de façon informatisée les informations relatives à chaque instrument. Les deux systèmes disposent, entre autres fonctions, de capacités d'analyse des données.

## Système d'enregistrement et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth (Commonwealth Secretariat's Debt Recording and Management System, CS-DRMS)

**18.2** Le CS-DRMS, dont la première version a été mise sur le marché en 1985, aide les pays à enregistrer et à gérer leur dette en leur offrant un archivage complet des données de la dette extérieure et intérieure, tant publique que privée, instrument par instrument, ainsi que des outils d'analyse et de gestion des portefeuilles d'emprunts. Le système est régulièrement mis à jour de l'évolution des instruments, des pratiques des créanciers, des normes de comptabilisation de la dette ainsi que de la technologie afin de demeurer la pratique optimale en matière de gestion de la dette. Les principales fonctions du CS-DRMS sont présentées au tableau 18.1.

**18.3** Le système CS-DRMS est en service dans quelque 50 pays, membres ou non membres du Commonwealth, et est déployé sur 70 sites de ministères des finances, de ministères de la planification et de banques centrales. Il est fourni dans le cadre des services d'expertise-conseil du Secrétariat du Commonwealth en matière de dette et de gestion des ressources de développement, qui couvrent les domaines suivants :

- renforcement des dispositions juridiques et institutionnelles de l'emprunt et de la gestion de la dette;

- expertise-conseil aux administrations dans les domaines de la politique et de la stratégie de la dette, de la restructuration de la dette, de l'évaluation des emprunts et de l'assistance aux négociations avec les créanciers;
- assistance dans l'établissement des statistiques de la dette et dans l'examen de la qualité des bases de données;
- renforcement des capacités au moyen de stages de formation et d'ateliers dans les divers domaines de la gestion de la dette ainsi que dans l'utilisation de CS-DRMS;
- développement et maintenance de CS-DRMS, y compris assistance aux utilisateurs.

## Fonctionnalités

**18.4** Le CS-DRMS est un système intégré qui enregistre divers types de flux — dette intérieure et extérieure, dons et prêts officiels — aux fins de l'administration et de la gestion quotidiennes de la dette. Il dispose d'un module **dette extérieure** complet qui permet la comptabilisation d'une vaste gamme d'instruments officiels et commerciaux, y compris la dette à court terme et la dette du secteur privé; et un module **dette intérieure** complet qui permet l'enregistrement du cycle complet de l'émission d'instruments de dette comme les bons et les obligations du Trésor, ainsi que la planification des émissions, l'adjudication et l'analyse des offres. Les données des opérations, tant effectives que prévu, ainsi que celles des arriérés, sont saisies de façon conforme aux directives internationales sur les statistiques de la dette extérieure. En outre, le CS-DRMS dispose de fonctions étendues de traitement de la restructuration de la dette, notamment le refinancement et le rééchelonnement avec le Club de Paris.

**18.5** Le module d'**outils de gestion** spécialisé est destiné à aider les gestionnaires de la dette dans la formulation de la stratégie de la dette et dans son analyse, telle que l'analyse de portefeuille, les tests de sensibilité aux fins de la gestion du risque, le

**Tableau 18.1. Principales fonctions du Système de comptabilisation et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth (CS-DRMS)**

Comptabilisation de la dette	Comptabilisation de la dette	Analyse de la dette	Autres fonctions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir l'inventaire de tous les instruments de dette extérieure et intérieure notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>dette publique et dons</li> <li>dette à court terme et dette du secteur privé</li> <li>accords de restructuration, notamment rééchelonnements</li> </ul> </li> <li>Enregistrement des principaux détails et modalités des instruments</li> <li>Enregistrement des autres détails pertinents tels que taux de change, taux d'intérêt et données macroéconomiques</li> <li>Prévisions des paiements du service de la dette, à la fois par instrument et sous forme agrégée avec et sans les décaissements futurs</li> <li>Enregistrement des opérations effectuées du service et des décaissements de la dette, opération par opération</li> <li>Identification des emprunts en arriérés et calcul des paiements de pénalité</li> <li>Suivi de l'utilisation et des décaissements des emprunts et des dons</li> <li>Suivi de l'activité de prêt de l'administration, notamment de rétrocession des prêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des données et des états sur chaque groupe ou classe d'instruments</li> <li>Produire des états normalisés aux fins des divers emplois statistiques, notamment finances publiques, balance des paiements et PEG</li> <li>Permettre la production aisée d'états spécifiques au moyen d'un générateur d'états conçu à cet effet</li> <li>Répondre aux interrogations spécifiques adressées à la base de données par les utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'analyse de sensibilité aux variations des taux de change et d'intérêt sous divers scénarios</li> <li>Tester les conséquences des nouveaux emprunts, selon diverses hypothèses de monnaies, de taux d'intérêt et de conditions de remboursement</li> <li>Pratiquer l'analyse de la viabilité de la dette en conjonction avec d'autres logiciels tels que le DSM Plus de la Banque mondiale</li> <li>Évaluer différentes offres de prêt</li> <li>Évaluer différentes propositions de refinancement et de rééchelonnement d'emprunts et calculer l'allègement de la dette</li> <li>Combiner les données de la dette du CS-DRMS avec des données économiques exogènes afin de projeter les indicateurs essentiels de la dette, en valeurs nominale et actualisée</li> <li>Évaluer l'étendue du risque de change et de taux d'intérêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transférer électroniquement des données de dette au DRS de la Banque mondiale, ainsi qu'à des tableurs et autres logiciels tels que les systèmes de gestion des avoirs et engagements et de comptabilité publique</li> <li>Consulter les données CS-DRMS au moyen de Debt Manager — logiciel sous Windows conçu à l'intention des gestionnaires de la dette</li> <li>Utiliser des utilitaires de validation pour garantir l'intégrité et l'exactitude de la base de données</li> <li>Intégrer les fonctions de direction, de gestion et d'administration par l'intermédiaire de la base de données et des options de configuration de la sécurité</li> <li>Assurer les fonctions de maintenance telles que la sauvegarde et la restauration des données et la configuration de l'accès par modem</li> </ul> <p><b>Améliorations à venir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enregistrement et déclaration en ligne par Internet</li> <li>Évaluation sur la base de la comptabilité d'exercice et sur celle de la valeur de marché</li> <li>Module de traitement des engagements conditionnels</li> </ul>

suivi des indicateurs de la viabilité de la dette et d'autres signaux d'alerte avancée. Il possède de plus des fonctions étendues de recherche et de comptabilisation, notamment plus de 60 états-types, ainsi qu'un «générateur» d'états sur mesure qui permet aux utilisateurs de rédiger rapidement eux-mêmes leurs états.

**18.6** Les fonctionnalités de sécurité du système sont paramétrables à plusieurs niveaux, ce qui permet de satisfaire les besoins particuliers à chaque pays, notamment de configurer les écrans d'accès et les

états de manière distincte pour les fonctions de direction, de gestion et d'administration.

### Caractéristiques technologiques

**18.7** Le CS-DRMS possède de nombreuses particularités techniques destinées à assister les gestionnaires et les comptables de la dette. Par exemple, le logiciel **Loans Explorer** (similaire à Windows Explorer) permet d'afficher, de requérir et d'enregistrer rapidement les données stockées dans la base de données. D'une manière générale, le CS-DRMS est

conçu pour s'adapter aussi bien aux petites qu'aux grandes bases de données, et peut tourner sur divers types de bases de données relationnelles, notamment INFORMIX, ORACLE et SQL-Server. Le CS-DRMS est fondé sur les normes technologiques ouvertes du marché et peut exporter des données vers DSM Plus, le système DRS de la Banque mondiale ainsi que d'autres logiciels comme Excel et les systèmes informatiques de comptabilité et de gestion. Le CS-DRMS fonctionne en anglais comme en français et est d'une conception neutre sur le plan linguistique afin de faciliter la traduction vers d'autres langues.

**18.8** Le CS-DRMS dispose d'une fonction d'**aide**, à la fois en ligne et sous forme de manuel, qui peut être mise à jour via Internet à partir du site de CS-DRMS sur la Toile mondiale. Pour tout supplément d'information : consulter le site du CS-DRMS à l'adresse Internet ([www.csdrms.org](http://www.csdrms.org)) ou prendre contact avec :

Director  
Economic and Legal Advisory Services Division  
Commonwealth Secretariat  
Marlborough House  
Pall Mall, London SW1Y 5HX, Royaume-Uni  
Téléphone : 44-(0) 20-7747 6430  
Télécopie : 44-(0) 20-7799 1507  
Courrier électronique : [csdrms@commonwealth.int](mailto:csdrms@commonwealth.int)

## CNUCED : Système de gestion et d'analyse financière de la dette (DMFAS)

**18.9** Le DMFAS est un système informatique de gestion de la dette publique conçu à l'intention des ministères des finances et/ou des banques centrales. Il est régulièrement remis à jour afin de le maintenir au niveau des pratiques optimales de gestion de la dette et de contribuer à les répandre.

**18.10** Le DMFAS permet à l'utilisateur de suivre la dette publique extérieure et intérieure à court, moyen et long terme, ainsi que les opérations de rétrocession des prêts. La dette et les dons privés peuvent également être enregistrés dans le système. Le DMFAS est destiné à répondre à trois besoins distincts de la gestion de la dette : les nécessités opérationnelles quotidiennes du gestionnaire de la dette, l'ensemble des besoins statistiques du service de la dette, et les besoins analytiques du responsable de la politique de la dette. En ce qui concerne la dépense publique, le DMFAS peut communiquer aisément

avec le système d'exécution du budget, lorsqu'il en existe un au Ministère des finances.

**18.11** DMFAS version 5.2 est un logiciel tournant sous Windows<sup>1</sup> qui utilise pleinement toutes les ressources graphiques de cette interface utilisateur. Il utilise également le système de gestion de base de données relationnelles (SGBDR)<sup>2</sup> et les outils de développement produits par ORACLE<sup>3</sup>. Le DMFAS de base version 5.2 est disponible en quatre langues : anglais, français, espagnol et russe, et peut fonctionner aussi bien en poste local monoutilisateur qu'en réseau.

## Gestion opérationnelle

**18.12** La gestion opérationnelle de la dette est la gestion au jour le jour de la dette conformément aux dispositions administratives et organisationnelles en vigueur, et comporte les fonctions de comptabilisation, d'analyse, de contrôle et de fonctionnement. Les caractéristiques opérationnelles de DMFAS 5.2 privilégient les fonctions comptables et analytiques, notamment l'établissement des chiffres agrégés de la dette et l'analyse des principaux indicateurs. Ces données servent ensuite au contrôle des emprunts publics.

## La fonction de comptabilisation de DMFAS 5.2

**18.13** Le menu principal de DMFAS permet de suivre le déroulement du cycle d'opérations d'un accord de prêt classique. Les détails de l'emprunt sont enregistrés dans la section **Administration** et, à partir des données du contrat, des tableaux d'amortissement sont calculés et des estimations des tirages initiaux sont effectuées. La section Administration contient également un menu **Fichiers de référence** dans lesquels l'utilisateur saisit les données quotidiennes des taux de change, des taux d'intérêt variables, des taux d'intérêt commerciaux de référence, les numéros d'identification des lignes budgétaires, ainsi que l'identité des créanciers/débiteurs et des autres parties prenantes aux accords. À mesure que les décaisse-

<sup>1</sup>Windows est un logiciel de Microsoft, Inc.

<sup>2</sup>Une base de données relationnelle est une collection de «relations», qui sont des tableaux bidimensionnels dans lesquels les éléments du tableaux ont une valeur unique; chaque colonne porte un nom distinct; toutes les valeurs d'une même colonne sont des valeurs d'un même attribut l'ordre des colonnes est quelconque; chaque rangée est distincte, et l'ordre des rangées est quelconque.

<sup>3</sup>ORACLE est une marque déposée de Oracle Corporation.

ments ont lieu, ils sont comptabilisés dans la section **Mobilisation des emprunts**. Cette section peut aussi, à la demande de l'utilisateur, être programmée de manière à imprimer automatiquement les demandes de décaissement. Par la suite, toutes les opérations liées au service des emprunts, notamment opérations sur arriérés, intérêts de pénalité (intérêts moratoires), rééchelonnements, swaps, etc., seront enregistrées dans la section **Service** du système. La section «Service» comporte des liens avec les allocations budgétaires. La fonction de registre automatique des arriérés permet à l'utilisateur de regrouper en blocs les arriérés d'un sous-ensemble donné d'emprunts.

### Type d'accords qui peuvent être enregistrés dans le DMFAS 5.2

**18.14.** Le DMFAS (version 5.2) dispose de fonctions qui permettent d'enregistrer et d'établir les liens voulus entre les types d'accords suivants :

- *Emprunts*. Le système peut enregistrer tous les types de contrats de prêt, y compris les obligations, dans leur monnaie d'origine. Le système peut stocker des informations quantitatives, par exemple les conditions financières, et des informations qualitatives, par exemple des notes destinées à des commentaires ou des postes pour mémoire spécifiques, tels que le détail des dispositions légales du contrat. De plus, le module des emprunts dispose de fonctions destinées à :
  - Enregistrer les *parts des prêts consortiaux sur le marché secondaire* et leurs fluctuations, afin d'enregistrer le montant que représente chaque membre du consortium à un moment donné.
  - Garder trace des *amendements* apportés aux accords de prêt.
  - Garder trace de la situation du prêt pendant toute la durée de l'emprunt, du moment où le prêt a été accordé mais non encore décaissé, durant la période d'existence du prêt, jusqu'au remboursement final.
  - Noter les prêts en *pool de devises* (prêts de la Banque mondiale et des banques de développement régionales).
  - Relier l'information relative aux prêts et aux dons à des *projets, procès-verbaux agréés, accords de rétrocession et allocations budgétaires spécifiques*.
- *Dons*. Le module d'enregistrement des dons comporte les mêmes fonctionnalités que le module des emprunts, à l'exception des conditions de remboursement.

- *Accords de rétrocession*. Le système peut enregistrer la **rétrocession** de prêts et la relation entre les prêts rétrocédés et le prêt originel.
- *Accords composites*. La fonction d'enregistrement des **accords composites** permet à l'utilisateur d'enregistrer l'ensemble des informations relatives aux accords qui comportent plusieurs crédits et/ou dons distincts, et de relier l'accord global aux divers prêts ou dons qui en découlent.
- *Projets*. Les fonctions d'**information sur les projets** permettent d'identifier aisément chaque projet et ses rapports avec les prêts et dons qui le financent, ainsi que les décaissements qui lui sont liés.
- *Accords de réorganisation de la dette*. La fonction de **réorganisation de la dette** relie les prêts bilatéraux réorganisés aux «procès-verbaux agréés» correspondants et est destinée à fournir les données nécessaires aux négociations de réorganisation, à faciliter l'enregistrement des conditions de réorganisation accordées, ainsi que l'identification et la comptabilisation des opérations réorganisées.

### Comment ces informations sont-elles enregistrées dans DMFAS 5.2?

**18.15** Le DMFAS capture les conditions financières de chaque crédit telles qu'elles sont spécifiées dans le contrat de prêt, celles-ci comprenant entre autres le principal ainsi que les taux d'intérêt et de change. À partir de cette information, le système calcule automatiquement une estimation des décaissements et des tableaux d'amortissement. L'information relative aux prêts est saisie à deux niveaux, **Informations générales** et **Tranches**; il s'agit de sous-ensembles administratifs. Il existe une section «informations générales» et au moins une section «tranches» pour chaque emprunt.

#### Administration

**18.16** La section **Administration** enregistre toutes les données de base relatives à chaque accord de prêt ou de don, aux projets financés par les prêts et/ou dons, aux accords généraux — par exemple les accords composites, les procès-verbaux agréés du Club de Paris, etc. — et aux accords de rééchelonnement. Les informations de **Référence** suivantes sont stockées dans cette section :

- Les **parties** (débiteurs, créanciers, etc.) aux divers accords. Le système doit pouvoir accéder à l'ensemble des renseignements relatifs à chaque partie (par exemple, type d'institution, pays de résidence, données relatives aux télécommunications, etc.)

- Les **taux d'intérêt variables communs**, aux fins des projections.
- Les **taux d'intérêt commerciaux de référence** (TICR) pour le calcul de la valeur actualisée, ce qui est particulièrement utile dans le contexte de l'initiative PPTE. Ces taux d'intérêt sont publiés par l'OCDE.
- Le système peut enregistrer les **taux de change quotidiens**. Ces taux sont saisis dans le fichier des taux de change qui est commun à tout le portefeuille de prêts du système.
- Les **lignes budgétaires** sont enregistrées dans cette section aux fins des processus de décaissement et de service de la dette, en fonction des besoins. En d'autres termes, les lignes budgétaires font référence aux numéros des comptes budgétaires qui servent à assurer le service des divers emprunts.
- Les **groupes de taux d'intérêt** et les **groupes d'échéances** permettent à l'utilisateur de modifier les bornes de ces ensembles de caractéristiques des prêts, aux fins de sélection et de tri.

#### *Informations générales*

**18.17** Toutes les données relatives à l'accord d'emprunt ou de don sont saisies sous cette rubrique. Les liens avec les parties ou clients du prêt (emprunteurs, prêteurs, garants, bénéficiaires, etc) sont également saisis dans cette section, bien qu'il soit possible, si certaines parties à l'accord ne sont concernées que par une tranche particulière, de saisir les liens avec ces parties au niveau de la tranche. Entre autres caractéristiques importantes :

- Le système **identifie les emprunts** de façon flexible, de sorte que l'utilisateur peut utiliser ses propres normes de codification et n'est pas contraint de recourir à des numéros d'emprunts numériques prédéfinis.
- Le rôle des **parties** aux divers accords (emprunt, don, etc.) est défini ici avec référence au fichier des parties.
- Les **amendements** aux divers accords (emprunts, dons, etc.) sont enregistrés et suivis ici.
- Les **parts du créancier** dans un prêt consorsial sont enregistrées et suivies ici avec référence au fichier des parties.
- La **situation du prêt**, pendant toute la durée de l'emprunt, est enregistrée et suivie ici.
- Les prêts en **pool de devises** (prêts de la Banque mondiale et des banques de développement régional) sont enregistrés ici.
- Des **champs définis par l'utilisateur** permettent aux fonctionnaires du service de la dette de tenir

compte des détails des emprunts particuliers au pays qui peuvent ensuite servir de critères de sélection et de tri pour la production d'états.

#### *Informations sur la tranche*

**18.18** Les informations sur les conditions de paiement de l'intérêt et du remboursement du principal sont enregistrées à un niveau détaillé dans ce qu'on appelle les **tranches**, et permet une comptabilisation plus exacte des emprunts libellés en plusieurs monnaies et portant de multiples taux d'intérêt. Les emprunts multilatéraux, par exemple, présentent souvent des tranches en plusieurs monnaies dans le cadre d'un même crédit. Les taux d'intérêt de ces diverses tranches peuvent être identiques ou différents. Chaque monnaie est donc enregistrée dans une tranche distincte avec son propre échéancier d'amortissement. Le système saisit des taux d'intérêt flottants spécifiques de chaque tranche. Ces taux sont soit enregistrés dans le fichier de taux d'intérêt commun à tout le portefeuille de prêts du système ou saisis comme caractéristiques particulières d'une tranche d'emprunt. Cela dépend du niveau de précision des calculs que l'utilisateur souhaite effectuer. Cette conception particulière est due à ce que divers créanciers utilisent des taux d'intérêt différents pour la même monnaie à la même date.

**18.19** Le DMFAS offre trois options différentes de gestion manuelle et/ou automatique des tranches : une seule tranche, plusieurs tranches en nombre connu, et plusieurs tranches en nombre inconnu.

- *Une seule tranche.* Il n'existe qu'une seule tranche; tous les décaissements sont affectés à cette tranche. Les opérations dans cette tranche sont toujours exprimées dans la monnaie de cette tranche, qui doit être la même que celle de l'emprunt.
- *Plusieurs tranches en nombre connu.* L'utilisateur crée chaque tranche, définit le profil des décaissements et le montant de chaque tranche — le système répartira automatiquement les montants non décaissés de chaque tranche sous forme de décaissements théoriques.
- *Plusieurs tranches en nombre inconnu.* Jusqu'à décaissement complet de l'emprunt : Dans ce cas le DMFAS aide à la création d'une tranche en générant automatiquement une tranche dite 0 (zéro) contenant les décaissements estimés sur la base du reliquat non décaissé du prêt. Chaque fois qu'un décaissement est enregistré, un tableau d'amortissement effectif est généré, en commençant avec la tranche n° 1. Les décaissements

peuvent aussi être saisis dans les tranches existantes, auquel cas les décaissements estimés de la tranche 0 existante seront recalculés, sans création de nouvelle tranche.

## Fonctions opérationnelles et de contrôle de DMFAS 5.2

### Fonction opérationnelle

**18.20** Le DMFAS enregistre tous les types d'opérations : décaissements (enregistrés dans **Mobilisation**) et remboursements du principal, paiement des intérêts et des commissions, etc. (enregistrés dans **Service**).

#### *Mobilisation*

**18.21** La section **Mobilisation** est destinée à enregistrer les décaissements. Le système peut traiter des décaissements dans la même monnaie que celle de la tranche ou dans une monnaie différente et enregistre le montant équivalent dans la monnaie du prêt, dans la monnaie de la tranche et dans la monnaie nationale. Tous les chiffres sont vérifiés pour validation par référence aux taux de change enregistrés dans les fichiers correspondants. Le décaissement peut également être relié à un projet ou à l'allocation d'un programme.

**18.22** Il existe une fonction permettant d'identifier les décaissements estimés passés et de les redistribuer automatiquement dans le futur : c'est la **fonction de report des décaissements estimés**, qui est également activée à partir de cette section. Lorsqu'un grand nombre de décaissements estimés n'ont pas eu lieu, l'utilisateur peut grâce à cette option mettre à jour d'un seul coup les montants non décaissés à venir à partir d'une date donnée. En établissant les projections des décaissements à venir, le système mettra ainsi automatiquement à jour les tableaux d'amortissement.

#### *Service*

**18.23** Les opérations du service de la dette sont traitées dans cette section. Elle possède une option de traitement du principal et des intérêts et deux autres options de traitement des commissions et des intérêts de pénalité (intérêts moratoires). Toutes les opérations de service de la dette peuvent être saisies et/ou suivies en six monnaies : nationale, tranche, effective, euro, dollar EU et DTS. L'utilisateur dispose des fonctions suivantes :

- Les opérations du service de la dette sont ordonnées par date d'échéance et la valeur du champ informe l'utilisateur de l'état actuel de l'échéance considérée (inscrite à l'échéancier, en attente, payée, annulée, rééchelonnée, paiement ordonné en attente de l'accusé de réception du payeur, etc.).
- La production de la liste des échéances du **service de la dette** repose sur les tableaux d'amortissement. L'utilisateur doit vérifier ces listes et les échéances de la liste d'attente (celles dont la date d'échéance est antérieure à la date courante) enregistrées comme payées, rééchelonnées, annulées, échangées ou confirmées en arriérés. Le système peut confirmer automatiquement les échéances en retard comme arriérés si l'utilisateur a choisi cette option.
- L'accumulation d'arriérés entraîne aussi finalement l'accumulation d'intérêts de **pénalité (intérêts moratoires)** envers divers créanciers. Le DMFAS estime ces intérêts de pénalité sur la base de chaque opération en arriérés confirmés de la base de données. Le «module des intérêts de pénalité» permet à l'utilisateur d'enregistrer les opérations de paiement, de rééchelonnement et d'annulation des intérêts de pénalité.
- C'est également dans cette section que les montants des **allocations budgétaires** sont enregistrés. Le système permet la saisie des allocations budgétaires pour comparaison avec les paiements effectifs. L'utilisateur définit lui-même les périodes budgétaires (à l'intérieur de l'année budgétaire), et saisit les identifiants des lignes budgétaires et l'allocation qui leur est affectée. L'allocation est alors reliée aux tranches et aux opérations correspondantes, ce qui permet au système de suivre automatiquement l'allocation par rapport au montant cumulé des opérations effectuées pendant la période budgétaire considérée. Il est donc possible de suivre la budgétisation des paiements des prêts, des intérêts, du principal et des commissions, une ligne par poste tels qu'il sont définis dans le budget et d'adapter la fonction aux besoins particuliers de chaque pays. Le système émet un avertissement lorsque la somme des opérations effectuées excède le montant de l'allocation.
- Les **facteurs d'ajustement** utilisés dans certains des prêts en pool de devises des institutions multilatérales sont enregistrés ici. Ces facteurs servent à la comptabilisation, car le système conserve toujours les prêts en pool de devises à leurs valeurs comptables, les facteurs d'ajustement servant à réévaluer les montants de l'encours de la dette et de son service à une date donnée fixée par l'utilisateur.

- Les **ordonnancements**, fonctionnalité propre à chaque pays, peuvent également être imprimés ou communiqués électroniquement à partir de cette option. S'il existe un lien avec un système budgétaire, l'ordonnement peut être traité par l'intermédiaire des allocations budgétaires.

#### *Données historiques*

**18.24** Un système de gestion de la dette publique doit pouvoir présenter et calculer les données historiques. La saisie des données de chaque opération qu'exige ce travail peut être particulièrement fastidieuse et représente en fait dans certains cas une tâche écrasante. Le DMFAS permet à l'utilisateur, afin de surmonter ce problème, de saisir les montants prêt par prêt et tranche par tranche à une date donnée (la date-butoir DMFAS définie par l'utilisateur). Les montants historiques comprennent le montant total de principal remboursé, le montant total d'intérêts payé, etc., à la date-butoir. Le système peut ainsi calculer, pour toute date postérieure à la date-butoir, les stocks et les flux à n'importe quel niveau d'agrégation.

#### *Fonctions de contrôle et de suivi*

**18.25** La première fonction de contrôle concerne l'exactitude et la validation des données. Après saisie des données, elles sont mises à jour régulièrement ou effacées, selon le cas. Afin d'assurer la cohérence des données propres à un prêt donné, un certain nombre de contrôles ont été intégrés au système. L'utilisateur corrige et valide les données guidé par divers messages d'erreur qui s'affichent à l'écran. L'utilisateur peut également produire divers états afin de vérifier l'exactitude des données.

**18.26** Le système peut également produire une grande variété d'états pour les besoins du contrôle et du suivi des opérations de gestion de la dette<sup>4</sup>. Il pourra s'agir par exemple d'états des paiements venant à échéance le mois suivant, afin d'en assurer la ponctualité, ou d'une sélection des prêts par secteur économique, type de créancier, type de financement, etc., afin de contrôler les plafonds applicables à l'encours ou au service de la dette.

<sup>4</sup>Le système ne peut effectuer convenablement ces fonctions en l'absence de l'environnement institutionnel approprié; à savoir les dispositions administratives et institutionnelles du service de la dette, ainsi que ses liens et canaux d'information avec les autres institutions.

#### **Fonction analytique de DMFAS 5.2**

##### *Fonction de production d'états*

**18.27** Cette fonction offre un ensemble souple et complet d'états qui, lorsqu'ils sont produits de manière agrégée, peuvent être établis en monnaie nationale, en dollars EU, en euros ou en DTS. Le DMFAS 5.2 peut produire une grande variété d'états de quatre types différents :

##### *États prédéfinis sans paramètres*

**18.28** L'utilisateur ne peut modifier ce type de format. L'état concerne un objet bien précis et présente toutes les données disponibles sur le « bloc » de prêts sélectionné. Aucun paramètre n'est donc requis. Le **tableau d'amortissement** constitue un exemple de ce type d'états.

##### *États prédéfinis paramétrables*

**18.29** Ce format n'est pas non plus modifiable par l'utilisateur. Toutefois comme ces états peuvent couvrir des quantités de données considérables, l'utilisateur peut définir la période comptable couverte. Le DMFAS version 5.2 produit, entre autres exemples de ce type d'état<sup>5</sup>, le formulaire 1 et le formulaire 2 du DRS de la Banque mondiale, ainsi que l'état du compte de prêts, très utilisé par les agents chargés de la dette.

##### *États définis par l'utilisateur*

**18.30** Cette fonction permet aux utilisateurs de définir eux-mêmes leurs états. Outre divers paramètres tels que la monnaie, le niveau d'agrégation, la période, etc., l'utilisateur peut également choisir le contenu des colonnes à partir d'une liste de totaux de dette provenant d'informations stockées en mémoire et/ou de projections. L'état peut comporter jusqu'à 12 colonnes dans certains formats, et inclure les totaux de dette sous forme de pourcentages. Le format de l'état, une fois créé par l'utilisateur, est enregistré par DMFAS 5.2, qui peut le restituer pour impression, avec les données d'origine ou de nouvelles données, ainsi que pour modification en cas de besoin.

**18.31** Pour créer un état avec DMFAS, l'utilisateur commence par définir et par trier le sous-ensemble de prêts sur lesquels il va travailler; il définit ensuite

<sup>5</sup>Les formulaires 1 et 2 de la Banque mondiale peuvent également être produits et communiqués sous forme électronique.

les paramètres de l'état, tels que la monnaie, la périodicité, le niveau de détail etc., ainsi que l'ordre hiérarchique dans lequel les critères sélectionnés apparaîtront dans l'état et la manière dont leurs sous-totaux seront calculés. DMFAS version 5.2 utilise un visionneur Oracle modifié spécialement pour la création des sous-ensembles de prêts et le tri des sous-ensembles. Ces sous-ensembles peuvent, au choix de l'utilisateur, recevoir un titre et être sauvegardés pour usage ultérieur.

**18.32** Pour procéder à la définition d'un état ad hoc, l'utilisateur doit d'abord choisir le format de l'état :

- format 1 : agrégats en colonnes, un agrégat par période spécifique;
- format 2 : agrégats en colonnes et périodes comptables en rangées;
- format 3 : agrégats en rangées et périodes comptables en colonnes.

**18.33** On donne ensuite un titre au nouvel état afin de pouvoir le rappeler ultérieurement. Lors du rappel d'un état préalablement mémorisé, il est toutefois encore possible de modifier le sous-ensemble ou les paramètres correspondants. Les paramètres des états comprennent entre autres :

- *La période de base.* Il est possible de produire des états fondés sur l'année budgétaire, l'année calendaire ou une période précise définie par l'utilisateur. L'année budgétaire est définie séparément parmi les paramètres de DMFAS version 5.2.
- *Le montant ajusté.* Pour les prêts qui ont été enregistrés sous forme de prêts en pool de devises, le système permet d'ajuster les montants de l'état au moyen des facteurs d'ajustement mémorisés pour les pools de devises.
- Il est possible, dans une *liste de colonnes prédéfinies* par le personnel chargé de DMFAS, de sélectionner des colonnes et de les assembler de la manière souhaitée pour former un nouvel état. Ceci permet par exemple de combiner les colonnes de stock et de flux d'un même état, que ce soit pour des opérations passées ou pour des projections.
- Il est possible de définir de nouvelles colonnes, ce qui permet non seulement d'utiliser les variables ou agrégats déjà prévus pour les colonnes, mais aussi de créer soi-même des agrégats et de les ajouter à la liste des colonnes prédéfinies. Les utilisateurs sont ainsi libérés de la nécessité d'attendre que le personnel DMFAS ajoute de nouveaux agrégats aux états du système.

### États spécifiques

**18.34** *Par accès direct à la base de données.* À l'aide du visionneur et des états Oracle ainsi que d'autres outils tels que Microsoft Access et Microsoft Query, il est possible de créer les états souhaités en accédant directement aux divers tableaux de la base de données de DMFAS 5.2. En outre, DMFAS version 5.2 peut se connecter à tout programme utilisant la norme ODBC (**O**pen **D**ata**B**ase **C**onnectivity), ce qui permet aux utilisateurs qui disposent de l'autorisation d'accès appropriée d'utiliser sur la base de données DMFAS version 5.2 les outils graphiques, de calcul, de tri et de formatage de ces logiciels. La plupart des tableurs et bases de données répandus, comme Excel, Lotus 1-2-3 et Access sont à la norme ODBC. Il est possible de lier les résultats aux interrogations, de sorte que la saisie de nouvelles données dans la base de données mettra automatiquement à jour les résultats. Dans un tableau Excel, l'encours de tous les prêts libellés en dollars sera par exemple mis à jour automatiquement sans intervention de l'utilisateur chaque fois que le montant nominal de ces prêts sera modifié dans la base de données; il en ira de même pour les graphiques construits sur ces mêmes données.

**18.35** Il n'y a donc aucune limite sous DMFAS 5.2 à la variété des formats d'états que l'utilisateur peut créer.

**18.36** *Par exportation des résultats dans Excel.* Le système DMFAS permet d'exporter facilement dans Excel les états produits pour y poursuivre le traitement des données. Cependant, contrairement à l'option ODBC mentionnée ci-dessus, les données contenues dans Excel et les tableurs similaires ne sont pas mises à jour automatiquement lorsque le contenu de la base de données DMFAS est modifié.

### Capacités analytiques

**18.37** Le module d'analyse a été spécialement conçu pour le calcul des projections d'un portefeuille de dette sur la base des montants nominaux et des montants actualisés sur la base des taux d'intérêt TICR. Le recours aux valeurs actualisées plutôt qu'aux valeurs nominales permet à l'utilisateur de tenir compte des conditions et de la concessionnalité du portefeuille de dette et d'éliminer les effets de la concessionnalité. Le «module des projections» sur la base des montants nominaux sert entre autres choses à calculer les paiements du service de la dette effectivement dus, compte non tenu d'hypothétiques décaissements futurs.

**18.38** Ce module permet de choisir entre les divers paramètres et méthodes de calcul — la méthode au prorata et la méthode par troncature — les plus intéressants pour produire et comparer différents scénarios d'analyse de viabilité de la dette des pays concernés par l'initiative PPTE.

**18.39** Une interface a été créée entre DMFAS et le système DSM Plus de la Banque mondiale, qui est un outil conçu pour aider les responsables à analyser les besoins de financement extérieur d'un pays et à quantifier les effets d'opérations d'allègement de la dette ou de nouveaux emprunts. Cette interface permet à l'utilisateur de DMFAS d'exporter des données de DMFAS vers DSM Plus. L'interface permet à l'utilisateur de DMFAS de tirer parti directement des données de la base de données DMFAS, sans avoir à les resaisir dans DSM Plus.

**18.40** Le DMFAS apporte aussi des capacités analytiques aux gestionnaires de la dette, par exemple :

- Il facilite l'**enregistrement d'éventuels nouveaux emprunts** et l'analyse de leur effet sur le profil futur du service de la dette.
- Il permet de procéder aisément à des **simulations** pour déterminer l'effet des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur une période donnée.
- Il permet de calculer et de communiquer de **façon détaillée les intérêts de pénalité (intérêts moratoires)** courant de la date d'échéance d'une obligation enregistrée en arriérés à une date donnée.
- Il permet de calculer les **charges d'intérêts courus**, ce qui permet aux gestionnaires de la dette de produire automatiquement cette information pour le mois précédent, ainsi qu'en fin de mois, à l'intention d'autres services, notamment le service comptable.

### Direction de la gestion

**18.41** À l'intention des responsables, les fonctionnalités de gestion de la dette de DMFAS, joint au DSM Plus de la Banque mondiale, offrent des états spécialisés destinés à :

- Fournir aux responsables de la gestion de la dette et aux planificateurs des outils faciles d'emploi pour aider à l'élaboration des politiques, à l'évaluation des autres stratégies envisageables et au développement de stratégies de négociation. Ces outils d'analyse et d'aide à la décision intègrent les données de la dette avec d'autres variables économiques — par exemple les composantes de la

balance des paiements — et permettent de procéder à des simulations de réorganisations de la dette en tenant compte des éventuels emprunts et financements nouveaux.

- Fournir aux gestionnaires de la dette des outils d'aide à la décision et d'analyse pour aider à la gestion du portefeuille et à l'optimisation de la composition, des échéances, et du risque de taux d'intérêt et de taux de change. Ces outils permettent d'effectuer des analyses de sensibilité au moyen de simulations qui tiennent compte par exemple des variations des taux de change ou des fluctuations de taux d'intérêt flottants.

### Caractéristiques techniques

#### Aperçu

**18.42** Le système DMFAS, pour pouvoir être utilisé par des non-spécialistes de l'informatique, devait être portable et facile d'emploi. Des efforts considérables ont donc été faits pour en faire un système particulièrement convivial et souple d'emploi, afin que l'utilisateur puisse s'en servir dans une très large mesure sans avoir à faire appel au personnel technique de la CNUCED. À cet égard, les caractéristiques suivantes lui ont été intégrées en standard<sup>6</sup> :

- **Interface utilisateur graphique** fondée sur Windows permettant la navigation champ par champ, avec écrans en couleurs, fonctionnalités Windows standard avec raccourcis-clavier, souris, menus déroulants, etc.
- Le fichier **Code** du système est réparti en codes standard et codes définis par l'utilisateur. Cela permet d'adapter les codes, tels que les codes de situation géographique, des secteurs économiques, etc., aux besoins du pays.
- **Neutralité linguistique.** Les parties du système qui dépendent d'une langue donnée, les menus par exemple, sont distinctes du système proprement dit. En outre, le DMFAS est livré avec quatre langues de base, l'utilisateur pouvant passer aisément d'une langue à une autre. Cette caractéristique est particulièrement importante pour les pays où le système fonctionne dans une langue — le russe par exemple — qui ne peut être utilisée pour la communication avec la Banque mondiale et les autres organisations

<sup>6</sup>Pour des renseignements supplémentaires concernant le matériel et les logiciels requis, se référer à CNUCED (2000). Ce document est régulièrement mis à jour des évolutions les plus récentes des logiciels et des matériels.

ou créanciers internationaux. Ces utilisateurs disposent ainsi de la possibilité de produire leurs états en anglais.

- **Accès aux codes système.** L'utilisateur peut — s'il dispose du droit d'accès voulu, voir plus loin — ajouter, effacer ou modifier les codes système modifiables par l'utilisateur.
- L'utilisateur définit également les **limites de tolérance** de la validation des données.

### Sécurité

**18.43** Les fonctionnalités de **sécurité** de la version 5.2 interdisent au personnel non autorisé de consulter ou de modifier des données en attribuant aux utilisateurs des droits d'accès personnalisés, ce qui permet par exemple de réserver l'accès aux fonctions d'administration du système au seul administrateur de la base de données. Si nécessaire, ce **contrôle d'accès** peut être précisé jusqu'à définir et restreindre, pour chaque utilisateur, les groupes de données sur lesquelles il peut travailler — par exemple certains créanciers — et les opérations autorisées sur chaque groupe de données. Une fonction de **double contrôle** permet aux responsables de forcer la validation de données saisies ou modifiées par des personnes désignées autres que celles ayant initialement saisi ou modifié les données. Entre autres avantages, le système, lorsqu'il est paramétré de cette manière, interdit l'utilisation des données saisies ou modifiées avant qu'elles aient été validées, par exemple aux fins de communication.

**18.44** ORACLE offre aussi la possibilité de maintenir un journal détaillé des types d'opérations effectuées par chaque utilisateur et de garder trace de l'état initial des données avant opération, au cas où une modification serait nécessaire.

**18.45** ORACLE possède des procédures de sauvegarde et de restauration des données ainsi que des fonctions de recouvrement en cas de panne de courant. Cela diminue considérablement le risque de corruption des fichiers de données.

### Logiciel de conversion

**18.46** La CNUCED a développé à l'intention des utilisateurs de DMFAS versions 4.1 Plus ou 5.0 qui veulent convertir leur installation à la version DMFAS version 5.2, une interface pour la conversion automatique des données au format de la version 5.2 qui n'exige qu'une manipulation réduite par l'utilisateur.

### Compatibilité avec d'autres systèmes informatiques

**18.47** DMFAS version 5.2 peut être relié à d'autres systèmes informatiques. Le système peut donc fournir des données sur la dette à d'autres systèmes informatiques, tels que ceux de la balance des paiements, du budget, de la comptabilité publique ou de la banque centrale, des recettes et dépenses publiques, de la gestion monétaire, etc.

### Compatibilité avec les systèmes d'exploitation de réseaux

**18.48** DMFAS version 5.2 est construit sur l'architecture client/serveur du système de gestion de base de données relationnelles (SGBDR) ORACLE. De ce fait, DMFAS version 5.2 peut tourner sous n'importe quel système d'exploitation de réseaux compatible avec le serveur de SGBD ORACLE 7.1 avec des postes de travail Windows comme clients. Cela comprend Novell, Windows NT et UNIX.

### Documentation et formation

**18.49** Une documentation complète est disponible pour DMFAS version 5.2. Elle comprend :

- un guide de l'utilisateur très complet;
- un glossaire DMFAS (voir CNUCED, 1998);
- un Manuel de l'administrateur de base de données;
- la documentation technique des interfaces appropriée.

La *formation* disponible auprès de la CNUCED est décrite dans le chapitre suivant.

# 19. Fourniture d'assistance technique en statistiques de la dette extérieure

## Introduction

**19.1** Le présent chapitre offre une introduction aux possibilités d'assistance technique en statistiques de la dette extérieure et en statistiques macroéconomiques connexes assurées par les organisations internationales qui ont participé à la production de ce *Guide*. Il ne couvre pas la totalité de l'assistance technique en statistiques de la dette extérieure disponible, et était à jour au moment de sa rédaction.

## Secrétariat du Commonwealth

**19.2** Outre l'assistance aux utilisateurs du système CS-DRMS<sup>1</sup> de gestion de la dette, le Secrétariat du Commonwealth offre une assistance technique aux ministères des finances et aux banques centrales concernant divers aspects de la gestion de la dette liés à l'établissement des données, à l'analyse et aux opérations des emprunts, au renforcement des capacités et au conseil en élaboration des politiques. Dans le domaine des statistiques de la dette, une assistance ciblée est disponible pour les fonctions suivantes :

- *Établissement des données de la dette* provenant de sources diverses : le personnel local est introduit aux techniques d'inventaire des emprunts par l'interprétation des documents de prêt — accords de prêt, états des créanciers, conditions générales et autres pratiques des créanciers, etc. — afin de pouvoir établir et recueillir toutes les informations pertinentes sur la dette.
- *Enregistrement des instruments de prêt* au moyen des méthodologies appropriées : formation au système CS-DRMS, qui tient compte des diverses pratiques des créanciers et des normes reconnues d'établissement des statistiques de la dette. Le sys-

tème permet aux pays utilisateurs d'enregistrer les données de la dette (détails, conditions et opérations) prêt par prêt. Les évolutions ultérieures, telles que les restructurations conclues par accord avec le Club de Paris, peuvent également être saisies dans le système.

- *Validation et rapprochement des stocks*, flux et autres détails prêt par prêt, notamment avec les dossiers des créanciers : une fois créée la base de données, le personnel local est formé à valider les données et à rapprocher les niveaux du stock et du service de la dette avec d'autres sources — créanciers ou autres organisations, notamment la Banque mondiale. Toutes les incohérences possibles de classification des données sont abordées au cours de cet exercice.
- *Diffusion des données de la dette* dans les divers formats requis par les différents utilisateurs : depuis quelques années, l'assistance se concentre sur la diffusion des données de la dette extérieure à divers utilisateurs, ainsi que sur les formats de diffusion requis. Les utilisateurs de CS-DRMS sont formés aux diverses fonctionnalités qui peuvent être employées pour fournir des données aux utilisateurs nationaux et internationaux. Ces fonctionnalités comprennent les 100 états qu'offre CS-DRMS; la possibilité d'exporter des données vers des tableurs pour traitement additionnel; les accessoires logiciels et les liens électroniques intégrés avec d'autres systèmes.

**19.3** D'autre part, dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités, le Secrétariat du Commonwealth a développé un programme complet de formation en gestion de la dette qui vise à améliorer les compétences et les connaissances des personnels locaux, à divers niveaux de responsabilité, afin qu'ils puissent accomplir leurs fonctions de gestion de la dette de manière efficace. Ces modules de formation, qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques des pays, peuvent être regroupés dans les catégories générales suivantes :

<sup>1</sup>Les principales caractéristiques du CS-DRMS du Secrétariat du Commonwealth sont décrites au chapitre 18.

- Programmes de formation de base tels que l'interprétation des accords de prêt/crédit — dette extérieure et intérieure; opérations de restructuration de la dette, notamment avec le Club de Paris et le Club de Londres; et techniques de validation des données de la dette.
- Cours fondamentaux et avancés dans l'emploi de CS-DRMS (et des accessoires logiciels) pour l'enregistrement et l'administration des prêts, la communication en temps opportun des statistiques de la dette, y compris l'extraction de données vers d'autres systèmes; et pour l'appui aux analyses de la dette telles que l'analyse de portefeuille et l'analyse de la viabilité de la dette.
- Cours et ateliers spécialisés sur les techniques et stratégies de gestion de la dette; les nouvelles initiatives relatives à la dette; et les normes et pratiques nouvelles. Ces formations sont destinées à divers publics, des hauts fonctionnaires du gouvernement aux fonctionnaires chargés des opérations effectives de la dette.
- Séminaires et réunions de recherche de consensus relatifs à des questions de portée plus générale pour la gestion de la dette, par exemple l'initiative PPTE et la viabilité de la dette dans un environnement économique en cours de libéralisation.

**19.4** Dans l'exercice de ses activités d'expertise-conseil auprès des pays, le Secrétariat du Commonwealth a activement coopéré avec diverses institutions, tant régionales qu'internationales, en particulier dans le cadre d'initiatives conjointes dans certains pays (par exemple pour la validation des données) ainsi que dans des programmes de formation régionaux.

## Banque centrale européenne

**19.5** L'Eurosystème<sup>2</sup>, sous la coordination de la BCE, offre une assistance technique aux banques centrales des pays qui sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne (UE) — pays dits «adhérents»<sup>3</sup>

<sup>2</sup>L'Eurosystème se compose de la BCE et des banques centrales nationales (BCN) des douze pays de l'UE qui ont adopté l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Le SEBC comprend l'Eurosystème et les banques centrales des trois autres pays de l'UE (Danemark, Suède et Royaume-Uni).

<sup>3</sup>Ce terme s'applique exclusivement aux pays qui ont débuté des négociations avec l'UE, à savoir la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie. La Turquie est aussi un pays candidat, mais les négociations n'ont pas encore commencé.

— en préparation de leur intégration future dans le système européen de banques centrales (SEBC), et plus tard dans l'Eurosystème. L'assistance technique de la BCE est principalement destinée à aider ces pays à mettre en œuvre les systèmes de collecte et d'établissement des données qui leur permettront ultérieurement de répondre aux exigences statistiques de la BCE et de contribuer à la production de statistiques convenablement articulées — agrégées et consolidées — pour la zone euro. L'assistance prend la forme de séminaires organisés à la BCE ou dans divers pays et de visites sur place par les services de la BCE. Les séminaires peuvent faire appel à des experts des banques centrales nationales de l'UE et sont destinés principalement aux économistes-statisticiens et/ou au personnel de gestion des banques centrales et des instituts nationaux des statistiques, selon les cas. En coopération avec d'autres institutions — notamment la Commission européenne (Eurostat) et le FMI —, la BCE cherche à promouvoir l'adoption des normes statistiques internationales actuelles, en particulier *SCN 1993*, *SEC 1995* et *MBP5*.

**19.6** L'assistance fournie par la BCE couvre les divers domaines statistiques qui sont de sa compétence au sein de l'UE : statistiques monétaires et bancaires, questions relatives aux titres, aux taux d'intérêt, à la balance des paiements, à la position extérieure globale et aux aspects connexes (NSDD, réserves internationales, dette extérieure, etc.). Dans l'UE, la BCE est seule responsable des statistiques monétaires, bancaires et assimilées. Dans les domaines où les compétences sont partagées — ce qui est le cas des statistiques de balance des paiements, pour lesquelles la Commission européenne (Eurostat) est chargée du compte des opérations extérieures courantes et du compte de capital au sein de l'UE et de l'établissement des agrégats de l'UE, tandis que la BCE est chargée de la tenue du compte d'opérations financières et de l'établissement des agrégats de la zone euro — l'assistance est organisée en étroite coopération entre les deux institutions; une étroite coopération est également recherchée avec les autres organisations internationales.

**19.7** La BCE coopérera aussi avec les pays adhérents dans le domaine des comptes financiers, notamment les séries chronologiques du compte du reste du monde conformément à *SCN 1993* et *SEC 1995*; l'établissement des comptes financiers aide à promouvoir la compatibilité entre les divers domaines statistiques.

Les données de la dette extérieure s'intègrent dans ce cadre dans une approche par instrument plutôt que dans une approche fonctionnelle.

**19.8** Outre l'assistance aux pays accédants, la BCE participe à des séminaires/ateliers organisés par des institutions et groupements régionaux (par exemple Mercosur, l'UEMOA, l'Union douanière d'Afrique australe) pour échanger l'expérience acquise dans l'établissement d'agrégats pour un groupe de pays.

## Fonds monétaire international

**19.9** Le FMI offre une assistance technique en statistiques de balance des paiements, de la position extérieure globale et de la dette extérieure, de finances publiques, monétaires et bancaires, de comptes nationaux et des prix. Ces actions sont renforcées pour les fonctionnaires des pays membres par des cours et des séminaires de formation aux méthodologies statistiques et à leurs applications, notamment la dette extérieure, les réserves internationales et les données connexes. De plus, le FMI diffuse des informations sur divers sujets statistiques au moyen de son site Internet : <http://www.imf.org/external/np/sta/index.htm>.

**19.10** Dans tous les domaines, l'assistance technique est conçue pour améliorer la collecte, l'établissement et la diffusion des statistiques officielles. Outre l'évaluation de l'exactitude, de la couverture et des délais de diffusion des statistiques, souvent les missions d'assistance technique assurent dans chaque domaine une formation pratique, aident à la conception des formulaires de déclaration et des tableurs afin de faciliter une classification correcte et établissent des plans d'action à court terme et à moyen terme pour l'amélioration des procédures statistiques. Les missions peuvent s'employer à aider les pays dans leurs programmes de mise en conformité avec les prescriptions de la NSDD ou de participation au SGDD. Le projet de rapport de la mission d'assistance technique est en général discuté sur place avec les autorités nationales, puis finalisé à la lumière des commentaires des autorités.

**19.11** Les missions unisectorielles de courte durée conduites par les services du FMI et des experts extérieurs sont le principal véhicule de l'assistance technique. Un groupe d'experts a été mis sur pied pour reconnaître les experts qui, en vertu de leur expérience et de leurs qualifications, possèdent une capacité démontrée à participer au programme d'assistance tech-

nique du Département des statistiques dans un ou plusieurs domaines des statistiques macroéconomiques. Le FMI entreprend également des missions de statistiques multisectorielles, qui permettent d'émettre des évaluations et des recommandations d'ensemble pour le renforcement des dispositions institutionnelles, de la méthodologie, de la collecte et des pratiques d'établissement des données dans les principaux domaines des statistiques macroéconomiques. Ces missions abordent non seulement les questions propres à chaque secteur, mais aussi la cohérence du traitement des données et des dispositifs de coordination entre les secteurs et fournissent des plans d'action à court et à moyen terme pour l'amélioration des statistiques, notamment par des missions de suivi dans les domaines concernés.

**19.12** L'assistance technique n'est fournie qu'à la demande des autorités nationales. Comme la demande d'assistance excède en général les ressources dont dispose le FMI, les demandes d'assistance technique des pays sont hiérarchisées en fonction d'un certain nombre de considérations, notamment de la mesure dans laquelle 1) les autorités nationales sont fermement déterminées à obtenir l'assistance et à assurer sa mise en œuvre; 2) l'assistance demandée répond aux insuffisances, identifiées au cours des activités de surveillance et autres du FMI, des capacités institutionnelles du pays à mettre en œuvre la politique macroéconomique; 3) elle contribuera à renforcer la capacité du pays à concevoir et à mettre en œuvre un programme appuyé par le FMI; et 4) elle soutiendra les efforts du pays pour appliquer les normes et codes de transparence internationalement reconnus. Le FMI admet que l'importance systémique ou régionale du pays demandeur et/ou l'apparition d'un besoin d'assistance en raison d'une situation de sortie de crise peuvent influencer sur la décision de fournir une assistance technique.

**19.13** Le FMI offre aussi des cours de formation en méthodologie statistique à l'Institut du FMI à Washington DC, à l'Institut multilatéral de Vienne, à l'Institut régional de Singapour, à l'Institut multilatéral d'Afrique, au programme de formation régional des Émirats arabes unis, ainsi que divers autres sites régionaux. Ces séminaires peuvent durer jusqu'à six semaines et comportent en général une série de conférences, de discussions, d'exercices pratiques et d'études de cas. Au cours des conférences, l'occasion est offerte aux participants de discuter des problèmes qu'ils ont effectivement rencontrés dans le cadre de leur travail dans leurs pays respectifs.

**19.14** Pour tout supplément d'information sur l'assistance technique et les cours de formation du FMI, veuillez vous mettre en rapport avec :

Le Directeur  
du Département des statistiques  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431 (U.S.A.)

## Organisation de coopération et de développement économiques

**19.15** La division de l'OCDE chargée du Système de déclaration des pays créanciers ne dispose pas de programme formel d'assistance technique. Toutefois, les services du Secrétariat fournissent un appui technique aux services chargés de la déclaration dans les pays membres créanciers, à la fois à Paris et par des missions dans les capitales des pays notifiants. En outre, des représentants de pays non membres de l'OCDE passent occasionnellement à Paris pour discuter de questions de déclaration et des écarts entre les déclarations des pays débiteurs et les déclarations des pays créanciers. Les services du Ministère des finances de l'Inde et de la Banque de réserve fédérale de Mumbai sont par exemple des visiteurs fréquents à l'OCDE.

**19.16** L'OCDE est le siège de PARIS21 — le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Créé en 1999, PARIS21 est un consortium mondial de statisticiens, de responsables politiques et d'autres utilisateurs de statistiques qui appuie le développement des statistiques dans les pays en développement et en transition. Il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation, le consortium agit dans le cadre des structures internationales, régionales et nationales existantes. Ses membres cherchent à renforcer les capacités statistiques nationales à titre de fondation pour l'élaboration de meilleures politiques. PARIS21 encourage le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques, initialement dans le cadre d'ateliers sous-régionaux. Ce dialogue aboutit à la formulation de plans d'action par pays — connus sous le nom de plans de développement statistique stratégiques — pour le développement de capacités statistiques viables dans un grand nombre de domaines statistiques — économique (notamment les statistiques de la dette extérieure), social et environnemental. La production de ces plans, et leur mise en œuvre, exige en général une assistance technique. En œuvrant de

concert avec le Comité d'aide au développement, qui réunit les donateurs bilatéraux et la Commission européenne, le FMI, le PNUD et la Banque mondiale, PARIS21 fait ressortir l'importance des statistiques pour atteindre et suivre des objectifs de développement, et cherche à promouvoir une coordination plus étroite entre les programmes d'assistance au renforcement des capacités statistiques assurés par les donateurs. On trouvera davantage de détails sur le site Internet : <http://www.paris21.org>.

## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

**19.17** Le programme de formation en gestion de la dette de la CNUCED consiste en un certain nombre de modules de formation prédéfinis qui sont organisés par axes, par blocs et par niveaux de gestion. Cette approche modulaire permet une grande souplesse dans la conception des programmes de formation et est utilisée par la CNUCED pour communiquer avec les utilisateurs de DMFAS<sup>4</sup> dans la conception de programmes sur mesure destinés à des pays, des services de la dette et des groupes d'utilisateurs particuliers.

**19.18** Le cadre de formation de la CNUCED s'appuie sur trois axes :

- renforcement des capacités internes dans le cadre de la gestion de la dette nationale;
- logiciels et ordinateurs (notamment formation à DMFAS);
- gestion générale de la dette.

**19.19** Ces axes sont organisés en deux catégories distinctes de «blocs» de formation :

- **Le bloc 1** peut être décrit comme la *base de connaissances générales*, c'est-à-dire les connaissances minimales que chaque participant doit posséder dans chacun des trois axes. La formation à la base de connaissances générales comprend toutes les connaissances fondamentales qui sont d'application générale pour toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de la dette publique.
- **Le bloc 2** peut être décrit comme la *base de connaissances spécialisées*, c'est-à-dire les formations ciblées données à divers fonctionnaires afin de per-

<sup>4</sup>Le DMFAS est un système informatique destiné à la gestion de la dette publique. Il est décrit plus en détail dans le chapitre 18.

mettre l'exercice des fonctions ou tâches spécifiques qui leur ont été confiées. Les formations de la base de connaissances spécialisées ont des applications spécifiques aux métiers du domaine de la dette publique.

**19.20** Au sein de chaque composante et de chaque bloc, les activités de formation sont conçues pour chacun des trois niveaux de la gestion : cadres de direction, cadres moyens et personnel d'exploitation. Le déroulement des divers modules de formation à chaque niveau se fait en général progressivement, en passant des connaissances générales aux connaissances de la base spécialisées. Dans tous les cas, la formation repose toujours sur la version la plus récente de DMFAS et les diverses informations qu'il peut produire.

## Banque mondiale

**19.21** La Banque mondiale offre à ses pays clients une assistance technique pour le renforcement des capacités statistiques afin de faciliter la production et la diffusion au grand public des principales statistiques économiques, sociales et environnementales. Ces données servent aux stratégies de gestion économique et de réduction de la pauvreté.

**19.22** L'assistance technique est fournie dans le cadre de projets de renforcement des capacités institutionnelles, d'activités d'expertise-conseil, de formation et d'activités apparentées. Quelle que soient les modalités de la fourniture de l'assistance technique, ces programmes sont essentiellement conçus au niveau des pays, encore que des programmes régionaux puissent être entrepris lorsque des problèmes similaires apparaissent au sein de groupes régionaux et qu'une approche commune paraît devoir être efficace. Dans tous les domaines, l'assistance technique s'inspire des normes statistiques et des méthodologies internationales, des pratiques optimales de renforcement des capacités statistiques et des évolutions technologiques récentes.

**19.23** Les activités d'assistance technique sont en général impulsées par la demande, et répondent aux besoins et aux priorités exprimés par les pays membres, en collaboration avec les services de la Banque dans le cadre de leurs activités économiques et sectorielles dans les pays, ou avec d'autres organisations internationales. Le but de la

coordination entre les parties — entre donateurs et entre entités du système statistique national — consiste principalement à éviter la redondance des actions et à harmoniser les procédures, et à réduire ainsi les coûts d'opération. La Banque mondiale a soutenu, à titre de mécanisme de coordination entre donateurs et destinataires, la création d'un consortium, PARIS21, qui offre aux responsables publics et aux statisticiens du monde entier un forum où ils peuvent débattre des questions de renforcement des capacités statistiques et convenir des modalités de fourniture de l'assistance au renforcement des capacités statistiques.

**19.24** Les activités d'assistance technique de la Banque tendent de plus en plus à promouvoir, pour renforcer de façon durable les capacités statistiques, une assistance technique coordonnée, impulsée par la demande et fondée sur les connaissances, qui comprend aussi bien le renforcement global (ou intégré) des capacités statistiques que des programmes portant sur des aspects spécifiques du système statistique national.

**19.25** Cette conception globale du renforcement des capacités statistiques couvre toutes les dimensions du système statistique national (voir graphique ci-après). Le but est de :

- Renforcer l'infrastructure statistique par l'établissement de cadres juridiques et institutionnels robustes pour la collecte, le traitement et l'établissement des statistiques.
- Améliorer les dispositions organisationnelles en améliorant la structure organisationnelle des organismes statistiques et leur coordination, ainsi que par des réformes de leur fonctionnement portant principalement sur la gestion stratégique et la planification d'entreprise.
- Améliorer le recrutement grâce au renforcement de la gestion et du développement des ressources humaines.
- Mettre à niveau les ressources physiques et techniques par la mise en œuvre des techniques de collecte et des méthodologies statistiques les plus récentes et la mise en place de systèmes informatiques de gestion modernes — convenablement adaptés aux besoins particuliers à chaque pays.
- Procurer une formation aux nouveaux concepts statistiques et aux normes internationales afin de promouvoir l'établissement de données fiables et cohérentes, le contrôle de la qualité et la diffusion au grand public.



**19.26** Les programmes spécifiques en revanche sont destinés à remédier aux lacunes d'un ou plusieurs segments du système statistique d'un pays, tels que les comptes du revenu national, les statistiques environnementales ou les systèmes d'enregistrement de la dette. Cependant, de même que pour les programmes d'ensemble, les programmes spécifiques portent aussi sur les questions organisationnelles et fonctionnelles.

**19.27** Les activités d'assistance technique soutenues par la Banque sont financées par des dons ou des prêts. Le financement par dons s'effectue par des dons de la Banque mondiale<sup>5</sup> et des dons de fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale<sup>6</sup>.

**19.28** Un grand projet de prêt de la Banque mondiale peut comporter des programmes d'assistance technique de petite ou moyenne taille. Pour les programmes de plus grande envergure, des prêts distincts sous forme de prêt au développement des connais-

<sup>5</sup>Le Fonds de développement institutionnel de la Banque mondiale a été établi au cours de l'exercice 1993 pour fournir des dons d'assistance technique pour le développement institutionnel «en amont» non directement lié aux opérations de prêt de la Banque. Le FDI sert à financer de petits programmes d'action identifiés au cours du travail économique et sectoriel dans les pays et dans le cadre du dialogue de politique économique de la Banque.

<sup>6</sup>Ceux-ci comprennent les fonds fiduciaires qui financent les services de conseil et d'assistance techniques. Ces fonds fiduciaires couvrent une vaste gamme d'activités, notamment la préparation des projets et les études préalables à l'investissement, le travail économique et sectoriel, le renforcement des capacités, les projets pilotes, la formation et les conférences. Les services de conseil technique peuvent appuyer directement les activités du destinataire, ou appuyer les activités de la Banque, et être fournis par des programmes de fonds fiduciaires ou par l'intermédiaire de fonds fiduciaires autonomes. Au cours de l'année budgétaire 2000, des donateurs bilatéraux ont établi une nouvelle facilité mondiale d'assistance technique destinée à promouvoir le renforcement des capacités statistiques. La Banque gère pour le compte des donateurs le fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques.

sances et à l'innovation, ou de prêts d'investissement spécifique, souvent cofinancés par un accord de partenariat avec des donateurs bilatéraux et d'autres organismes internationaux, sont également possibles. La préparation du programme d'assistance technique du pays est normalement financée par des dons, la mise en œuvre et le suivi par une combinaison de dons et de prêts, avec participation appropriée aux charges — souvent en nature — par le pays client. Certains pays à revenu intermédiaire ou élevé sont encouragés à participer à l'assistance technique sur une base remboursable<sup>7</sup>.

**19.29** L'assistance technique destinée à améliorer la couverture et la qualité des statistiques de la dette constitue une composante essentielle des programmes d'assistance technique en gestion de la dette publique menés par la Banque dans plusieurs pays. Elle peut prendre par exemple la forme d'un prêt au développement des connaissances et à l'innovation (LIL) en gestion de la dette publique, d'un prêt d'assistance technique ou d'un prêt à la réforme du secteur public. L'activité d'assistance technique en statistiques de la dette couvre souvent une grande variété d'éléments, notamment la structure organisationnelle de l'office national de la dette, les méthodes de collecte de données, les systèmes de gestion de bases de données, les besoins statistiques de la gestion stratégique de la dette, les pratiques de diffusion et la formation du personnel de l'office de la dette.

<sup>7</sup>Aux termes des «accords remboursables», les services de la Banque sont formellement requis et leurs coûts sont entièrement remboursés. Ces accords sont conclus avec des pays membres qui ne sont plus emprunteurs actifs de la Banque, mais continuent de nécessiter une assistance technique, et avec des institutions partenaires en développement qui fournissent, sous contrat avec la Banque, une assistance aux services de préparation, d'évaluation ou de supervision des prêts.